

Gusti Klara Gaillard-Pourchet



La corruption en Haïti

Esquisse Historique
1804 - 2004



Programme des Nations Unies pour le Développement

Gusti Klara Gaillard - Pourchet

LA CORRUPTION EN HAÏTI

Esquisse historique

1804 - 2004



Programme des Nations Unies pour le Développement

Les analyses présentées dans cet ouvrage engagent uniquement l'auteur.

Aux honnêtes gens d'Haiti...

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	7
<i>I. La corruption, pieuvre et sangsue</i>	9
A. Fonds baptismaux et tentacules	11
B. Des veines ouvertes ...	14
<i>II. Choix des élites et pratiques internationales</i>	21
A. Le paysan, premier otage...	23
B. Déni de droits...	25
C. L' État prédateur	26
D. Ordre financier international	29
<i>III. De la transparence: revendications et chapes</i>	31
A. Des « Piquets » aux « Ti Kominote Legliz »	33
B. Écrans de fumée	35
<i>IV. Détournements de fonds, démocratie et développement</i>	39
A. Une gouvernance alternative ?	41
B. Nécessité de penser nation et démocratie	44
<i>Pour ne pas conclure...</i>	49
Chronologie indicative	59
Documentation	63
Index	69
Table des matières	73

INTRODUCTION

En 1804, la lutte d'hommes et de femmes, nés pour une large part dans la lointaine Afrique, aboutit à la création d'Haïti, nouvel État aux frontières, certes fragiles, héritées du colonialisme.

Les bâtisseurs de 1804 ont à relever, entre autres défis, celui de mettre en branle la construction d'un État-nation. Deux siècles après (durée relativement brève), notre société a toujours ce même défi à relever ainsi que son corollaire premier, la démocratisation. La fragilité initiale, et sans cesse accrue, du jeune État constitue une des explications-clés de cet échec. Et le bacille de la corruption, aujourd'hui véritable gangrène (pourtant non inéluctable), participe à accroître la faiblesse structurelle de l'État et le mépris des aspirations démocratiques essentielles.

Si la malhonnêteté n'est pas (encore ?) généralisée, des détournements de deniers publics, des faux en écriture publique, des enrichissements illicites, des commissions sur les marchés de l'État, des ingérences dans les affaires d'entreprises... sont à la fin du 20^e siècle, régulièrement dénoncées, sous le manteau le plus souvent et, parfois, par de courageux membres de la presse.

Pour preuve, il y a moins de vingt ans, le puissant mouvement social qui débouche sur la chute de la dictature des Duvalier, revendique entre autres la fin de la dilapidation des fonds publics et un État au service des citoyens. La Constitution de 1987, vite bafouée elle aussi, tient compte de cette lame de fond. Et, à partir du « retour à l'ordre constitutionnel » (avec en 1994, la reprise du pouvoir par le Président Aristide, exilé en 1991 à l'issue d'un coup d'état militaire), les exigences dominantes relèvent du même registre avec cependant en sus des revendications à caractère plus social¹, en particulier celle de l'accès aux services sociaux de base. Autrement dit, la question des obligations de l'État est, pour la énième fois, posée. Avec, cette fois, des indicateurs économiques qui ont définitivement tourné au rouge.

Deux siècles durant, notre État est régulièrement défaillant et de plus en plus dépendant de l'aide internationale, devenue véritable oxygène budgétaire. A l'aube de notre troisième siècle d'histoire nationale, deux interrogations majeures sont à soulever. Pourquoi la corruption de la gouvernance a-t-elle autant proliféré ? Et quels sont les impacts de ce traditionnel détournement de fonds publics? Mais une préoccupation transversale doit accompagner ces deux grands questionnements, celle des combats bi-séculaires, eux aussi, menés contre la corruption.

¹ *Rapport National sur le Développement Humain 2002*, PNUD, p.103.



I. LA CORRUPTION, PIEUVRE ET SANGSUE

Nos ancêtres, héros d'une fabuleuse geste anticolonialiste et antiesclavagiste, sont hissés, à une vitesse accélérée, aux rênes de l'État. Les nouvelles élites dirigeantes héritent d'une pratique de la corruption qui, relativement rapidement, prend sa teinte spécifiquement locale.

A. FONDS BAPTISMAUX ET TENTACULES

Véritable hydre dévoreuse de biens publics, cette corruption est sensible évidemment aux sollicitations et mutations économiques internationales.

Lourd héritage

La conception de l'État des rois africains des 17^e et 18^e siècles, qui ont participé à l'odieuse traite négrière en vendant nombre de leurs captifs, ne nous est pas assez familière pour établir une quelconque filiation avec celle de nos tous premiers dignitaires.

Un legs, d'une autre souche, est par contre tangible. Le gouverneur de Saint-Domingue et les administrateurs (ordonnateurs de paiement et receveurs d'octroi...) étaient chargés par le pouvoir royal français de diriger la colonie au profit de la métropole. Les seconds, plus particulièrement, en profitaient cependant pour accroître leur patrimoine dont ils bénéficieraient de retour en Europe. Les finances de la colonie, à la veille de la révolution française, sont ainsi en piteux état et la corruption des administrateurs est l'un des griefs des colons.

En 1804, le modèle colonial d'enrichissement au détriment de l'économie locale est donc reconduit certes, selon les gouvernements, avec une intensité variable. Et la tradition orale en témoigne encore puisqu'elle perpétue deux adages vivaces, attribués à nos pères fondateurs. D'une part, celui de Dessalines (1804 - 1806) avec son fameux « *Plumé pou la, pa kité-l rélé.* »²; et celui de Pétion (1807 - 1818), « *Voler l'État, n'est pas voler* ». Autrement dit, d'entrée de jeu, les dés sont jetés. Les dirigeants politiques s'arrogent le droit de puiser, à des fins personnelles, dans les fonds publics (fonciers comme financiers), proie extensible, semble-t-il, à souhait. Cette corruption institutionnelle, exercée par des membres de l'appareil d'État aux divers échelons, (des « *Grochabrak* » ou « *Granmanjè* » aux « *petits rongeurs* »)³, s'adjoint pour se pérenniser, des complicités, affichées ou occultes, de groupes économiques.

Des alliances structurelles

De larges secteurs de l'oligarchie locale (foncière ou négociante, respectivement communément appelées noire ou mulâtre) participent, en effet, dès nos origines, au pillage du Trésor.

² Traduction littérale: Plumez la poule, ne la laissez pas ameuter.

³ Terminologies utilisées successivement à la fin du 19^e et du 20^e, pour désigner l'architecture du fléau.

Par ailleurs, cette élite économique, étroitement liée à l'élite politique, est de plus soumise, voire associée, au capital étranger. Celui-ci est représenté par les négociants consignataires de souche essentiellement européenne puis aussi, à partir du tournant des 19^e et 20^e siècles, par les commerçants de souche proche-orientale aux nationalités les plus diverses. Mais le capital étranger comprend aussi les flux de capitaux extérieurs, avec des investissements, longtemps essentiellement financiers.

Le garrot, exercé conjointement par ces multiples partenaires sur les deniers publics, conforte la volonté des agents extérieurs de se vassaliser l'État haïtien, sans interdire le discours nationaliste des prévaricateurs indigènes. Cette dernière rhétorique permet d'ailleurs à la bourgeoisie bureaucratique, parfois véritable *nomenklatura*, de poursuivre plus allègrement, en toute démagogie, la spoliation du potentiel économique national, avec de très exceptionnels retours en investissements locaux productifs.

Cette liaison organique éclate au grand jour, en 1903, avec l'ouverture du mémorable Procès de la Consolidation sous le régime, par ailleurs tyrannique, du général Nord Alexis. Quatre ans auparavant, avait été décidée en toute légalité, par le gouvernement Tirésias Simon Sam (1896-1902), la conversion d'une série de créances sur l'État ainsi que de titres sur la dette flottante en obligations de deux emprunts nouveaux⁴. Or la Commission d'Enquête Administrative, nommée par N. Alexis (1902-1908), conclut à l'énormité des fraudes accumulées. Consolidations de créances sans autorisation légale, ou à un taux supérieur à celui fixé, ont été monnaie courante, et parfois payées en espèces au guichet de la Banque nationale, établissement français dont le siège est à Paris. Et, cette dernière aurait, à l'occasion de ces transactions, émis illégalement près de 2 millions de dollars, soit le montant annuel des recettes à l'exportation d'alors (essentiellement vouées au service de la dette extérieure)⁵.

Les bénéficiaires? De « grands bonnets » de toutes nuances épidermiques et nationalités : membres (ainsi que leur entourage choyé) du gouvernement précédent et subordonnés zélés; gérants étrangers de magasins d'import-export et banquiers privés de l'État; enfin, hauts responsables de la prestigieuse banque française. Le procès est d'une transparence exemplaire⁶. Les multiples pressions exercées n'ont pas raison du nationalisme sourcilieux du chef de l'État, en ce premier centenaire de l'indépendance.

Avant comme après l'occupation

La corruption au niveau de la gouvernance de notre État est donc une permanence, que la crise économique de la fin du 19^e n'amoindrit pas et ce, en dépit des véhémentes accusations portées contre elles par la population et d'éminents hommes politiques tels Edmond Paul, Louis Joseph Janvier... Même sous l'Occupation américaine (1915-1934), quelques malversations sont dénoncées, mais cette fois, elles sont essentiellement le fait de responsables de l'administration coloniale ou de la représentation diplomatique. Ces affaires seront activement « classées »...⁷ Et

⁴ Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome 5, pp 32 à 66. Et Pierre-Raymond Dumas, *Frédéric Marcellin ou les riches dépouillés d'un ministre des Finances*, chap 1.

⁵ Gusti K. Gaillard - Pourchet, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure*, chap 2 et 4. Et Alain Turnier, *Quand la nation demande des comptes*, pp. 206-220.

⁶ Le verdict et ses suites sont abordés plus loin. Voir chap 3 ; « Ote-toi que je m'y mette ».

⁷ S. Castor, *L'occupation américaine d'Haïti*, pp. 105 à 125.

l'assainissement du budget veille alors à pourvoir d'abord aux besoins de l'occupation du territoire et au paiement de la dette publique... Par ailleurs, le vice-président de la National City Bank, Roger Farnham, est aussi vice-président de la Banque de la République d'Haïti. Farnham est, sur place, la pierre angulaire de la pénétration des intérêts américains, cherchant à supplanter la prépondérance française. La corruption de responsables haïtiens, pour parvenir à cette fin, s'avère alors objectivement peu indispensable.

Plus tard, à partir surtout de 1946, en dépit des slogans antifascistes et favorables à la transparence, lancés lors des manifestations d'alors, la corruption au niveau des institutions acquiert un degré d'organisation, jusque là inégalé. Elle implique dorénavant la nouvelle armée créée, il y a peu encore, par l'occupant.

Une propagande noiriste banalise alors cette corruption comme un juste retour des choses puisqu' enfin les élites mulâtre et exotique n'en sont plus les seules bénéficiaires. Mais en fait, le régime se sert de l'ignorance des simples citoyens du partage ancestral des sphères d'intervention et de profit des élites noire (foncière) et mulâtre (commerciale), sans qu'effectivement, pour autant, les préjugés de couleur soient abolis. Les politiques de grands travaux (en particulier sous Estimé 1946-1950), soutenues par des injections de capitaux étrangers, favorisent nombre d'enrichissements illicites. Ceux-ci associent les réseaux d'État aux élites traditionnelles, au moins partiellement, et aux nouvelles fortunes engrangées au sein des couches moyennes, sous la houlette de hauts dignitaires de l'Armée.

Cette institution devient donc une pièce-maîtresse de l'échiquier politique haïtien capable, forte de ses liens avec les groupes économiques dominants, de faire et de défaire les gouvernements. Pour cela entre autres, François Duvalier veillera, avec force violence ⁸ à vassaliser l'Armée, au profit d'une milice de tontons makoutes. Celle-ci, comme le tout prochain succédané de *chimères* ⁹, et ses aïeux les *Zinglins*, sous Soulouque, à la fin des années 1840, absolument inconstitutionnels mais rémunérés d'une façon ou d'une autre par le contribuable, sont au service, selon le régime, de l'empereur ou du monarque-président. Et les « *Pitit sò yèt*¹⁰ » ne voient pas, en dépit des promesses électoralistes, leur devenir s'améliorer.

Les expériences de régime parlementaire républicain demeurent, elles, exceptionnelles.

Garant de quel ordre ?

L'appareil répressif constitutionnel, très coercitif est, deux siècles durant, quelque soit sa dénomination (armée d'avant puis d'après 1915; police depuis peu) au service non d'un État voué à la collectivité mais plutôt de l'Exécutif¹¹ et de diverses fractions de l'oligarchie locale.

Durant notre grand 19^e siècle (qui se termine lors de l'occupation yankee en 1915), à l'instar des chefs d'État, les hauts gradés sont de grands propriétaires terriens. Nombre de leurs acquisitions foncières, prélevées sur le domaine de l'État, en signe de reconnaissance de la nation (!?), sont illégitimes, fruits d'une corruption certaine.

⁸ Kern Delince, *Les forces politiques en Haïti*, pp 217 - 229 et 281 - 290.

⁹ Maurice Lemoine, *Le Monde Diplomatique*, Sept 2004, « Retour sur le départ du Président Haïtien ».

¹⁰ Expression désignant la catégorie sociale des plus démunis. Traduction littérale: Enfants de soeur Yette.

¹¹ Kern Delince, *op. cit.*, pp 220 - 246.

Après l'occupation, les nouvelles Forces armées sont un pilier du maintien du gouvernement en place, compte tenu du caractère précaire de ce pouvoir qui, jusqu'en 1990, ne procède nullement du consentement de la majorité du corps électoral. Un double processus en témoigne avec vigueur. D'une part le président, commandant effectif des Forces armées, s'emploie à écarter de la hiérarchie militaire les sujets les moins malléables. Parallèlement, les membres fidèles bénéficient de pots-de-vin en provenance de la présidence¹².

Cette structure est dissoute en 1994 par Jean-Bertrand Aristide lors de son retour d'exil. Les quelques milliers de victimes à déplorer lors du coup d'état de Raoul Cedras en 1991, le caractère hautement budgétivore¹³ de cette institution et ses prises de position traditionnellement anti-démocratiques, facilitent cette dissolution, applaudie alors par de larges pans de l'opinion publique. Mais la Police nationale, toute nouvelle force de sécurité, hérite du même type d'allégeance à l'Exécutif. Sa fragilité institutionnelle l'en rend encore plus perméable, tout en réduisant sa résistance, aux sirènes du narcotrafic¹⁴...

Par ailleurs, peu avant, au début de son tout premier mandat, J. B. Aristide accède à une revendication majeure de la paysannerie en abolissant la structure des chefs de section¹⁵, auto-crates rassemblant tous les pouvoirs au niveau de la section communale: législatif, judiciaire et exécutif.

Ce rouage, outrageant mais clé, a longtemps maintenu l'ordre économique du monde rural (dominé par la bourgeoisie noire), pourvoyeur de bénéfices à l'oligarchie urbaine, longtemps essentiellement commerçante (et mulâtre). Il représentait, dans la section communale, les forces armées dont il relève hiérarchiquement et l'ensemble de l'Administration civile¹⁶. Corruptible et corrupteur, toute latitude était donc concrètement accordée au *Chef seksyon* pour extorquer des subsides au paysan, en toute impunité...

L'aube des années 1990 s'ouvre donc entre autres, comme en 1804, 1843, 1902, 1946... avec l'exigence d'une justice sociale à mettre en œuvre et un espoir: l'épargne nationale ne doit pas servir à de seuls intérêts privés (grands ou petits) mais à l'ensemble des citoyens...

B. DES VEINES OUVERTES...¹⁷

Plusieurs leviers sont exercés deux siècles durant dans la saignée financière que subit notre État. Si la question agraire et la contrebande marchent longtemps de pair dans l'enrichissement illicite, les contraintes financières internationales interviennent considérablement.

¹² Kern Delince, *op. cit.*

¹³ Fin 1980, l'Armée absorbe environ 20% du budget. *Le Moniteur*, 1 Oct 1990, in K. Delince, *op. cit.*

¹⁴ Maurice Lemoine, *op. cit.*

¹⁵ Cette mesure est annulée par le gouvernement de Raoul Cédras. Au retour d'Aristide, en 1994, un décret dissout l'armée et, du coup, la structure des chefs-section.

¹⁶ *Rapport National sur le Développement Humain, 2002*, p.102. Et K. Delince, *op. cit.*, p. 215– 219.

¹⁷ Intertitre inspiré du célèbre ouvrage de Eduardo Galeano: *Les veines ouvertes de L'Amérique Latine*.

Des donations foncières

Remontons donc aux premiers jours de notre existence nationale...

Si les élites noire et mulâtre, au lendemain immédiat de l'indépendance, ont des aspirations concurrentes, elles sont toutes deux opposées à la décision du premier chef d'État, Dessalines, d'entamer la vérification des titres des biens fonciers. Par ailleurs, les petits paysans rejettent le maintien du système de plantation, si éloigné de leur aspiration à un petit lopin de terre pour chacun. Les dés sont donc jetés et la résolution de ce premier conflit intra-oligarchique, avec l'assassinat de Dessalines, n'est qu'apparente.

L'État militariste, né dans la violence d'une guerre émancipatrice, se pérennise avec la perpétuation de la distribution de grandes ou moyennes propriétés foncières aux proches du caudillo en exercice. Et ceci sans jamais qu'un cadastre digne de ce nom n'ait été réalisé. Ce favoritisme agraire rappelle la féodalité européenne tout en s'en éloignant qualitativement, puisque cela n'aboutit nullement au renforcement et à la défense loyale du régime en place.

Par ailleurs, l'entourage des successifs chefs d'État (surtout au 19^e), telle l'épouse d'un Henri Christophe, les familiers de Pétion, reconduits au timon des affaires, par son successeur Boyer..., bénéficient de facilités d'acquisitions foncières. Le prix d'achat du bien (s'il n'est pas offert) est inférieur à la valeur intrinsèque¹⁸. Cette dilapidation des fonds publics, au bénéfice de l'entourage présidentiel, s'accompagne d'une autre hémorragie. Dès les années 1810, les revenus tirés de nombre de ces propriétés foncières (rentes annuelles ou gains sur les produits des ventes des denrées d'exportation) sont pour une part, absorbés par le luxe du train de vie et, d'autre part, investis à l'étranger, entre autres sur le marché financier de Londres.

Un million de francs est ainsi placé en 1820 par le Roi Christophe au Royaume-Uni, où d'ailleurs sa veuve partira s'établir. Témoignage de grande éloquence. Mais, à la chute de ce monarque, ses anciens collaborateurs zélés, officiers, civils, pillent les caisses du Royaume, à la Citadelle La Ferrière. Bilan : seuls 10% de l'avoir initial¹⁹, évalué à près de 18.000.000 de gourdes (dix-huit millions de gourdes) dont le tiers en or, soit environ 1.600.000 gourdes (un million six cent mille gourdes) sont transmis aux caisses de l'État, réunifié²⁰ sous la houlette de Boyer.

Cette pratique du *déchoukaj*²¹, même si elle mobilise la population nécessiteuse, bénéficie aussi aux plus nantis. Les scènes de Février 1986, lors de la chute de Jean Claude Duvalier, en sont encore un témoignage... De toute façon les largesses que les hauts dignitaires s'octroient, même en période d'accalmie politique, ont un côté caricatural. En effet, utilisant à bon escient, une formulation quelque peu floue de la Constitution, nombre d'entre eux sollicitent, au 19^e siècle, et obtiennent d'être rémunérés en devises²². Cette pratique les met à l'abri des fluctuations éventuelles du change, mais très probablement, facilite aussi le drainage vers les places financières étrangères...

Mais l'enrichissement rapide provient aussi du détournement de fonds destinés au Trésor.

¹⁸ Alain Turnier, *Quand la nation demande des comptes*, pp 60 à 90.

¹⁹ A. Turnier, *op. cit.*

²⁰ Après l'assassinat en Octobre 1806 du premier chef d'Etat, l'Empereur Dessalines, le pays est scindé en deux. Au nord, la Monarchie de H. Christophe (1806-1820); au sud, la République d'abord dirigée par Pétion (1807-1820) puis par Boyer (1818-1843), qui de 1821 à sa destitution, règne sur la totalité de l'île.

²¹ Littéralement: dessoucher, briser les racines du régime honni.

²² Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome 2.

De la contrebande

La contrebande, au niveau de la frontière avec le pays voisin et de plusieurs de nos ports, est prospère, sauf, semble-t-il, sous l'Occupation. Elle associe des représentants de l'administration civile, des forces armées et des négociants traditionnels. Encore une fois, les intérêts privés, d'ampleur diverse, priment sur l'intérêt national. Des fortunes s'accumulent en toute impunité...

Illustrons ce mécanisme par un exemple du début du 20^e siècle. Quand un directeur de douane émet un bordereau, le commerçant le paie à l'administrateur des Finances. Ce dernier remet au commerçant un reçu grâce auquel il peut entrer ou sortir sa marchandise. Quant au cash, l'administrateur des Finances l'envoie au bureau local de la Trésorerie d'État. Le directeur de la Trésorerie locale expédie alors ce cash au Ministre des Finances, lequel le remet à la Banque en compte courant, compte donc sur lequel la Banque n'a aucun droit de regard.

Le système engendre des abus, parce qu'à chacun des trois échelons, la transmission de l'argent liquide n'est pas contrôlée ; cette transmission, à chaque fois, peut ne pas être totale. De bas en haut de la hiérarchie, chacune des trois fonctions peut ainsi être particulièrement lucrative.

Et, la situation est souvent rendue plus complexe lors de nos nombreuses guerres civiles d'alors. En effet, des membres de l'Armée, ayant brisé le lien de loyauté, comme ceux de l'opposition civile (comme Anténor Firmin) ayant eu recours aux armes, contrôlent à certains moments, les ports et donc les rentrées douanières. Tout va alors à « la juste cause » : renflouer les liquidités de la « révolution en marche ». Mais, en cas de victoire comme de défaite (que ce soit en 1870 et 1902 pour ne citer que ces deux dates majeures), aucun centime n'est remboursé à la nation... Et l'accumulation nationale de capitaux en pâtit d'autant plus que, suite à la désertion des campagnes liée aux troubles, les retombées négatives sur la production locale sont fortes, et l'objectif d'autonomie alimentaire, né dès 1804, encore plus relégué aux oubliettes.

Le développement relativement récent du narcotrafic amplifie ce drame.

Mariage de raison

Les diverses fractions de l'oligarchie, en particulier celle exotique des consignataires, cherchent, dès nos origines, à conserver le maintien de leur intérêts. Elles n'hésitent pas à se taire face à l'immonde tyrannie (réalité plus que fréquente) tout en finançant éventuellement l'opposition supposée malléable. La démonstration de cette ligne d'action est, en 1902²³, leur refus d'appuyer la candidature d'Anténor Firmin qui, ministre cinq ans plus tôt, avait tenté d'assainir les finances²⁴.

Agent de corruption en tant que dispensateur d'avantages, le chef de l'État octroie à des représentants, non sourcilleux, de l'oligarchie, ou des firmes étrangères, des monopoles lucratifs. Parmi les plus usités : l'importation ou l'exportation de marchandises ou de denrées ; l'approvisionnement en produits divers des institutions publiques et sa kyrielle de surfacturations ; l'exploitation de

²³ Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, tomes 3 et 4.

²⁴ Nous analysons ce ministère particulier au chap. IV ; « *Un gouvernement contre l'Etat* ».

ressources naturelles (à la fin du 19^e et de nouveau à partir des années 1940...) à des firmes américaine, canadienne et française²⁵...

Mais le président (comme d'autres responsables de la machine d'État) est aussi sujet à corruption, avec les pots-de-vin substantiels qui lui sont versés, par ces mêmes oligarchies locales et ... l'investissement international.

Un exemple édifiant? En 1976, le président Jean Claude Duvalier, est accusé par la société américaine Translinear, d'avoir exigé le versement de un million de dollars à l'occasion de la conclusion, en 1972, du contrat de concession relatif à l'aménagement de l'île de la Tortue²⁶. Cette malversation est ébruitée, mais il y a une pléthore sous le boisseau à cerner encore pour aboutir aux 45,5 millions de dollars détournés par ce chef d'État, d'après la Banque mondiale, pour la seule année 1975²⁷ !

La nouvelle injection de capitaux étrangers, à cette époque, avec entre autres, le développement de l'industrie de sous-traitance et l'amplification d'une politique de travaux publics favorisent la conclusion de marchés de gré à gré (monnaie courante depuis les années 1940) avec des entrepreneurs locaux comme étrangers. Et l'appétit ne s'assouvissant pas, la dilapidation des ressources financières des ressources des structures autonomes (Electricité d'Haïti...) est aussi initiée...

Étau et concussions

La contraction d'emprunts extérieurs comme intérieurs est une toute autre source de volatilisation de l'épargne nationale. Mais comme la dette intérieure est le plus souvent conclue pour pouvoir faire face aux obligations internationales, l'évolution de ces dernières est ici privilégiée.

Pour rompre 21 années d'isolement diplomatique (observé à son égard par toutes les puissances colonialistes ainsi que les États-Unis) et donc cesser de craindre une invasion du territoire, par les forces militaires de l'ancienne métropole, l'État haïtien accepte, après moult crispations et négociations, en 1825, de dédommager les anciens colons français dépossédés de leurs biens fonciers.

Le coup d'envoi de notre endettement externe (nous sommes les premiers à inaugurer un processus commun, par la suite, à nombre de pays du Sud) est aussi intimement lié aux clivages sociopolitiques intérieurs. Cette spirale des emprunts extérieurs, initiée en 1825, va jusqu'aux années 1960, sous le gouvernement Duvalier, amputer considérablement le potentiel d'accumulation nationale de capitaux, et donc freiner, les fois où il est envisagé, tout plan de développement d'infrastructures (routière, sanitaire, scolaire...), fondamental à toute démocratie en construction...

En effet, en 1825, pour pouvoir immédiatement payer aux anciens colons, comme imposé, la première tranche de l'indemnisation exigée et acceptée à leur endroit, l'État haïtien (qui compte

²⁵ K. Delince, *op.cit*, pp 270 à 290.

²⁶ *Facts on File*, 2 Mars 1976, cité par K. Delince, *op.cit*.

²⁷ *Rapport de la Banque mondiale*, n°: 1243-HA, en date du 25 Sept 1976, cité par K Delince, *op.cit*, p 173.

alors la totalité de l'île) contracte son premier emprunt international, sur le marché français évidemment...

Par la suite, trois autres emprunts sont contractés, sur le même marché, à des intervalles de plus en plus réduits, preuve d'ailleurs d'une certaine asphyxie budgétaire. Il s'agit des emprunts de 1875, de 1896 et de 1910. Tous trois, aux dires des gouvernements respectifs, ont un double objectif: payer les engagements financiers (locaux et internationaux) et initier une politique de « développement » .

Cependant, particulièrement pour deux de ces trois emprunts, le bilan est sombre. En effet, la corruption du gouvernement Domingue est telle qu'après acquittement du service de la dette, aucun centime du solde restant de l'emprunt 1875 n'aboutit aux caisses de l'État. Aucun investissement de développement n'est donc opéré...

Par ailleurs, mais pas pour raison de dilapidation cette fois, moins de 2% de l'emprunt de 1910 renfloue le Trésor. La quasi totalité est absorbée par le paiement des dettes extérieure et intérieure. Cette dernière s'est d'ailleurs considérablement amplifiée à la fin du 19^e siècle, avec la fréquence accrue des troubles politiques...

Pratiques tenaces

L'occupation américaine qui s'étire de 1915 à 1934, cherche et réussit à supplanter la prépondérance française dans la sujétion financière d'Haïti. Mais le pli de la corruption est pris...

En 1922, un prêt (d'un montant de 23 millions de dollars) à l'objectif essentiel d'unifier la dette externe, jusque là contracté sur le marché français, est octroyé par la National City Bank. Le service de cet emprunt dure 25 ans jusqu'en 1947, sous le gouvernement Estimé donc. Mais déjà à cette date, l'Exim Bank confirme la nationalité du nouveau partenaire économique-clé, avec successivement des prêts aux gouvernements Vincent (dans les années 1930), Estimé et Magloire (au tournant des années 1940). Et la ventilation de plusieurs d'entre eux est édifiante. Par exemple pour l'emprunt 1938, s'élevant à 5 millions de dollars, près de 40% du montant se volatilise dans le cadre de la gabegie administrative et des hauts salaires versés de part et d'autre. Et sous Jean-Claude Duvalier la prévarication reprend de plus belle...

Ainsi, deux siècles durant, des gouvernements endettent la nation et des générations de citoyens en paient les lourds frais... D' autre part, l'État, jusqu' au milieu du 20^e siècle, n'a quasiment aucune stratégie de soutien à la production nationale (subventions, protectionnisme...), stratégie courante alors dans nombre de pays dits aujourd'hui du « Nord ».

Crimes économiques contre l'humanité

Le chef de l'État et ses fidèles ne sont cependant pas les seuls à tremper (ou au mieux à observer un silence complice) dans des affaires de corruption. Le développement du narcotrafic, à partir des années 1930, sous Vincent²⁸, fait intervenir divers échelons des institutions, civile et militaire, de l'État, au bénéfice évidemment aussi des couches affairistes, les « nouveaux riches ».

²⁸ D'après Leslie Péan, « La corruption comme mode de régulation du pouvoir en Haïti », in *Le Matin*, 9 Juin 2004.

Et ce trafic, arrimé au développement de la demande aux États Unis, connaît récemment un essor fantastique dans notre pays où les mesures adoptées contre le blanchiment de « l'argent sale » sont encore timides.

Mais comment clore cette présentation succincte de la corruption institutionnelle, chez nous, sans rappeler l'odieux « trafic des *braceros* », coupeurs de canne à sucre en République Dominicaine²⁹ et le « trafic de sang » qui se sont impunément réalisés sous la dynastie Duvalier. Ce second exemple de crime organisé³⁰ a une charge hautement symbolique. A de pauvres hères, pour quelques centimes, on prélève un volume de sang revendu par des mafieux, aux fortes accointances avec le pouvoir, moyennant de substantiels bénéfices, à des structures étrangères...

Ceux qui ont, le temps de ce trafic, réapprovisionné le marché international illicite de collecte de sang, contribuent grandement à renflouer le Trésor Public, lui aussi, si souvent pillé...

²⁹ Voir à ce sujet l'ouvrage de Maurice Lemoine, *Sucre Amer*.

³⁰ Expression utilisée par M. Chossudovsky, « La corruption mondialisée », in *Manière de Voir (Le Monde Diplomatique)*, Février 1997.



II. CHOIX DES ÉLITES ET PRATIQUES INTERNATIONALES

L'appareil d'État est, jusqu'au milieu du 20^e siècle, au service des groupes économiques dominants et des couches dirigeantes politiques.

De 1946 jusqu'à la fin des années 1980, l'application de l'idéologie noiriste, dont d'illustres représentants sont enfin de nouveau hissés au pouvoir, permet l'émergence, à partir des classes moyennes, d'une aristocratie noire. Celle-ci devrait équilibrer la suprématie politique exercée par l'oligarchie mulâtre. Evidemment, et à juste titre, la rhétorique noiriste prétend défendre l'amélioration du niveau de vie du plus grand nombre de la population. Mais rien de tangible.

À la veille du 21^e siècle, quand surgit le slogan « *Fòk nou chaviré tab-la* »³¹, une commotion sociopolitique est annoncée. Pourtant, treize ans plus tard, aujourd'hui, si de nouvelles fortunes ont surgi, déstabilisant quelque peu les élites économiques traditionnelles, les plus humbles sont toujours laissés à l'abandon³².

A. LE PAYSAN, PREMIER OTAGE...

La production agricole est, jusqu'au milieu du 20^e siècle, la matrice de notre économie. Le paysan ploie sous le poids des taxes et de l'arbitraire.

Otage économique

Le gouvernement Boyer, pour faire face aux échéances du service de la « dette de l'indépendance » et aux répercussions financières des dégrèvements douaniers accordés aux marchandises françaises, institue, dans les années 1820, un code rural particulièrement contraignant. En particulier, sous l'œil vigilant de l'officier de police rurale, les paysans ont obligation de cultiver des denrées d'exportation dont le café quasi mono-production... Et, au bout de la chaîne, ce sont les taxes à l'exportation sur cette denrée qui assurent le service de la dette extérieure³³. Parfois, ces prélèvements, dits « du cinquième » sous l'Empire de Soulouque³⁴ (1847–1859), sont extorqués en nature. Mais quand les cours internationaux du café s'effondrent, c'est le petit producteur qui voit son niveau de vie chuter, freinant ainsi considérablement la baisse des revenus des spéculateurs et exportateurs.

De plus, le paiement de la dette intérieure étant assurée essentiellement à partir des taxes à l'importation, répercutées par les importateurs sur le prix de vente des marchandises, la majorité

³¹ Traduction possible: il faut renverser la table. Autrement dit: il faut renverser l'ordre économique. Slogan prisé et maintes fois lancé par le prêtre J.B. Aristide.

³² M. Lemoine, *op. cit.*

³³ Gusti K. Gaillard - Pourchet, *op.cit.*

³⁴ Régime impérial des années 1850, qui a beaucoup investi dans l'apparat.

rurale participe hautement à ces rentrées spécifiques, certes longtemps moindres, de l'État. Par ailleurs, la part des droits d'accise (sur la farine, le sucre,...)³⁵ croît régulièrement. Le poids, de plus en plus lourd, des impôts indirects débouche d'ailleurs régulièrement sur la revendication d'un maximum des prix des produits de première nécessité.

A partir de l'occupation américaine, la politique fiscale fléchit avec l'accentuation des taxes à l'importation. L'assiette fiscale demeure cependant profondément inégalitaire. Et, il faut attendre le début des années 1950 pour qu'un impôt sur le revenu, au caractère progressif peu marqué, soit enfin institué.

Le principe d'un impôt sur la fortune n'a jamais été soulevé, bien qu'un impôt de solidarité ait été créé à la fin du 20^e siècle. Et, de façon générale, certains groupes économiques locaux comme internationaux avec, en 1970, le développement des industries d'assemblage, bénéficient, de fait, de subventions de l'État au titre d'exonération d'impôts³⁶.

Le Trésor, jusqu'au milieu du 20^e siècle, est donc essentiellement porté par la paysannerie qui subit, par ailleurs, les affres des guerres intestines.

Otage politique

Au tournant des 19^e et 20^e siècles, par exemple, les gouvernements successifs (et à durée de mandat de plus en plus écourtée) sont confrontés à la multiplication de prises d'armes, les fameuses révoltes dites « caco ». Les chefs militaires propriétaires fonciers, soucieux d'occuper le fauteuil présidentiel, et surnommés « *Kako soulié vèni* » lèvent, à coup de promesses, leurs cultivateurs métayers et les paysans sans terre, les « *kako pye atè* » (cacos aux pieds nus).

Et quand ces dirigeants rebelles occupent enfin les hautes fonctions de l'État, les cacos aux pieds nus qui avaient accompagné leur prise de pouvoir à la capitale, sont, après avoir touché une pitance, renvoyés dans leurs bourgs. Aussi, avec malice, sont-ils surnommés les « *touché-tounin* » (touche la pitance et retourne chez toi). Et leurs revendications socio-économiques sont mises sous le boisseau.

Mais pourquoi la mobilisation de la paysannerie pauvre est-elle aussi aisée à l'époque.? Une donnée strictement liée à l'économie mondiale s'impose.

La dégringolade des cours internationaux du café, de près de 80% à la fin du 19^e siècle, sape les revenus déjà modestes des agriculteurs. D'un autre côté, la décote de cette quasi unique denrée d'exportation impose aux gouvernements de recourir de plus en plus à des emprunts internes pour assurer les dépenses courantes. Il faut en particulier subvenir aux besoins de la répression des multiples prises d'armes contre le pouvoir central.

Aussi à la veille de la Première guerre, le café, qui fournit plus de trois quart des recettes à l'exportation, alimente-t-il le gouffre financier du service de la dette (externe et interne). Et au final, une ridicule portion de recettes à l'exportation, moins de 3%, est effectivement disponible pour l'Exécutif. Et la corruption se charge de dilapider le reste... Comment le chaos économique et sociopolitique peut-il ne pas atteindre l'irréremédiable, en Juillet 1915, avec le lynchage du président Vilbrun Guillaume Sam (le 3^{ème} de nos chefs d'État a être exécuté) et le début de l'occupation américaine ?

³⁵ Il faut attendre le 20^e siècle pour la taxation des produits pétroliers.

³⁶ K. Delince, *op. cit.*, p 139. Et M. Lemoine, *op. cit.*

Quarante ans après la fin de cette mise sous tutelle, la donne n'a pas évolué, malgré la « révolution économique »³⁷ lancée par Jean-Claude Duvalier. Comment, à la fin des années 1970, cette population paysanne, matrice encore de notre économie nationale, ne peut-elle être tentée de partir, sur de frêles embarcations, au risque d'y perdre la vie, vers les rives de l'État de Floride ou des îles voisines ?

Et cet exode prend des proportions alarmantes un siècle après que l'éminent homme politique, Louis-Joseph Janvier ait tonné : « *La République sera paysanne ou elle ne sera pas !* » Tout un programme...

Mais les autres couches sociales laborieuses (moyennes ou démunies) sont, elles aussi, peu considérées.

B. DENI DE DROITS...

Il n'y a jamais eu de politique de redistribution du revenu national. Le chef de l'État est généralement prisonnier des intérêts des hommes d'affaires et des négociants dont le soutien a été décisif au cours de l'insurrection pour renverser le pouvoir en place (avant 1915) ou au cours de la campagne électorale³⁸. Aussi les tâches de développement économique et social ne sont pas les priorités de l'Administration publique, vulnérable par ailleurs à la corruption.

L'absence de politique d'équité sociale n'exclut pas la violation systématique des Constitutions (encore plus celles à caractère libéral). Le combat pour la démocratie n'aboutit pas à un État de droit.

A la campagne comme à la ville

L'appareil d'État comprend une armée (aujourd'hui une police), une justice, une administration des finances. Par le biais de cette structure, le gouvernement exerce son autorité sur le territoire et la population qui y vit.

C'est un ensemble hiérarchisé de personnes qui reçoivent des ordres ou remplissent diverses tâches pour le bon fonctionnement de l'État et dans l'intérêt (en théorie) de sa population.

Mais depuis 1804, l'État est, dans la conscience collective, synonyme d'arbitraire. Dans la campagne, le pouvoir omniprésent de l'officier de police rurale ou chef de section³⁹ (souvent paysan aux assises solides), jusqu'à il y a peu, symbolise l'absence de droits élémentaires des plus larges couches de la paysannerie. Et ce déni de droits, intégré dans les mentalités, transparait dans cet adage souvent murmuré lors de situations humiliantes : « *kisa ou vlé-m fè, sè Leta* »⁴⁰. Et évidemment le monde rural n'a pas accès aux soins de santé, à l'éducation, à la justice...

³⁷ Expression utilisée par ce chef d'état pour désigner sa volonté d'œuvrer pour le développement économique du pays avec l'aide financière massive des Etats-Unis et la priorité donnée à la sous-traitance. Son père François Duvalier, à l'idéologie noiriste, ayant lui réalisé la « révolution politique », avec l'accession définitive des noirs au pouvoir.

³⁸ K. Delince, *op. cit.*, pp. 285 à 285.

³⁹ Voir, plus haut, au chap. I ; « *Garant de quel ordre !* ».

⁴⁰ Traduction: « Que puis-je contre ? C'est l'Etat ! »

La quasi inexistence d'un réel appareil judiciaire, par ailleurs très sensible aux pressions de l'Exécutif, alimente la concussion, et les mieux-payants voient leurs affaires plus allègrement suivies. Les salaires misérables de ces fonctionnaires du droit concourent largement à expliquer la tentation de la corruption...

Les réalités sont identiques, en moindre proportion peut-être, dans les agglomérations. Ainsi l'État, dans « le pays en dehors »⁴¹ comme à la ville, n'a pas de politique de reboisement (hormis quelques expériences gouvernementales, telle celle remarquable du roi Henri Christophe). Elle est pourtant nécessaire, entre autres, à la préservation de la surface agricole utile mais aussi des réserves d'eau des cités.

Par ailleurs, depuis une quarantaine d'années, l'État, en laissant s'ériger des bidonvilles sur les nouveaux littoraux marécageux de la capitale, proclame son irresponsabilité. Leurs dévastations périodiques, liées à l'écoulement (de plus en plus torrentiel) des eaux de pluie dans le delta des ravines, se multiplient. Et le risque de leur effondrement en cas de cyclone se renforce. Ces deux épées de Damoclès relèvent de la sécurité publique.

Ces constructions anarchiques impliquent, à l'origine, la complicité de certains membres de corps d'État, acoquinés à des affairistes. Une fois encore, comme dans le « trafic du sang », l'État n'est pas responsable de la vie des citoyens...

Ces exemples extrêmes prouvent qu'aujourd'hui encore les couches sociales les plus démunies ne sont pas considérées comme citoyennes. D'ailleurs, la majorité de la population ne détient aucun acte de naissance, preuve première du statut du citoyen. L'État, qui, par l'intermédiaire du gouvernement, a pour rôle d'accroître la cohésion sociale, se contente d'extorquer.

C. L'ÉTAT PRÉDATEUR

La notion de devoirs de l'État est absente de la conscience civique (aujourd'hui très ténue...) des haïtiens. Et son aspect prédateur honni, appréciation transmise de manière confuse de génération en génération, mais vivace, débouche en dépit des luttes à la banalisation de la corruption. Encore et toujours davantage « Voler l'État n'est pas voler » ! Et le jeu de mots créole est symptomatique : « *Volè volè pa volè* », autrement dit « voler un voleur n'est pas voler ». De là à tolérer l'impunité, le pas est, bon gré mal gré, régulièrement imposé...

Au service d'une camarilla...

L'État, d'abord pour assurer sa survie et ne pas retomber dans les affres d'une mise en quarantaine, honore autant que possible les obligations financières internationale et intérieure⁴². A ce titre la question des Réclamations (de résidents étrangers), au tournant des 19^e et 20^e, pose le problème des limites de la souveraineté nationale et celui de l'absence d'options de développement, en dépit des appels d'un Edmond Paul, par exemple ...

⁴¹ Pour reprendre le titre du livre de Gérard Barthélémy, *Le pays en dehors*.

⁴² Voir plus haut, chap. I, B.

En effet, lors de nos multiples commotions politiques, guerres civiles et répressions sanglantes, nombre de magasins ou petites entreprises sont, dans les sites urbains, la proie de mises à sac par des hordes lâchées par le pouvoir en place ou en partance. Avec l'appui des canonnières ancrées dans les diverses rades du pays, la majorité des propriétaires lésés, mais de nationalité étrangère, obtiennent, à plus ou moins longue échéance, un dédommagement pris en charge par l'État.

Pourtant leur montant est généralement majoré de 60%⁴³. Les réclamations des ressortissants haïtiens restent elles toujours lettre morte, il est difficile à l'oligarchie économique de devenir véritablement nationale.

La ventilation du budget prouve méthodiquement l'absence de priorités de développement au profit du service de la dette publique, des dépenses militaires (avant comme après l'Occupation américaine)⁴⁴, mais aussi de la présidence. Celle-ci est hautement choyée, particulièrement sous les gouvernements dictatoriaux qui d'ailleurs arrivent même à se passer du vote du budget qui impose un carcan de procédures à respecter: réquisitions, etc. Des exemples probants? Sous Jean Claude Duvalier, la dotation officielle du chef de l'État s'élève à 1,5 million de dollars par an. Alors que, à titre comparatif, la dotation du président de la République française n'atteindrait pas, à la même époque, les 20 mille dollars par an ⁴⁵. Et en plus, sous cette dictature, s'amplifient le détournement des fonds de l'assistance internationale, les prélèvements directs sur les recettes de l'État et des entreprises publiques...

Ainsi ce chef d'État, avec probablement l'aval du grand argentier, le Ministre des Finances⁴⁶, dilapide au profit du budget occulte de la présidence, l'intégralité des recettes de la Régie du tabac et des allumettes⁴⁷, estimées, d'après les institutions d'aide au développement, à plus du tiers des recettes budgétaires ⁴⁸. Cette appropriation réduit drastiquement les sommes, pourtant modestes, vouées au fonctionnement des services publics. Mais la rémunération des forces paramilitaires de répression est, entre autres, assurée...

Par ailleurs, de nouvelles mais durables techniques de corruption apparaissent. Le transfert de ressources publiques (d'origine interne ou externe) prolifère. Destination ? Les fondations et œuvres sociales contrôlées par des membres de la famille présidentielle ou encore les caisses du parti au pouvoir pour ses campagnes électorales.

En outre l'institution de comptes extrabudgétaires à la Banque de la République d'Haïti, de comptes non fiscalisés contrôlés par le Palais se généralise...

Sous ce régime des Duvalier, en 1982, pendant quatre mois, le ministre des Finances, Marc Bazin, ancien haut fonctionnaire du FMI et de la Banque Mondiale, tente de redresser la barre. Son discours sur la nécessité, 85 ans après Firmin, d'assainir les finances ne peut se concrétiser.

⁴³ Gusti G. Pourchet, *op. cit.*, et la thèse de doctorat dont elle est l'auteure : *Les ressorts des intérêts français en Haïti (1915-1940)*.

⁴⁴ K. Delince, *op. cit.*, et Jacques Barros, *Haïti de 1804 à nos jours*.

⁴⁵ K. Delince, *op. cit.*, p 287.

⁴⁶ Le Ministre des Finances demeure, quelque soit la Constitution, la cheville ouvrière économique du Cabinet.

⁴⁷ Entreprise publique, non pas de production, mais de commercialisation de certaines marchandises.

⁴⁸ K. Delince, *op. cit.*, p 244.

⁴⁷ Entreprise publique, non pas de production, mais de commercialisation de certaines marchandises.

⁴⁸ K. Delince, *op. cit.*, p 244.

Sa dénonciation, en tant qu'homme d'État, de certains scandales financiers (dont l'émission frauduleuse de Bons sur le marché international de capitaux) et la vigueur du courant conservateur duvaliériste concourent à expliquer la brièveté du ministère de « Mister Clean » aux collaborateurs compétents. Son témoignage est lapidaire. Peu après sa destitution, il déclare publiquement qu'Haiti est « le pays le plus mal géré de la région » et il accuse certaines personnes (sans les nommer) de s'approprier 36 % des recettes de l'État⁴⁹. *No comment...*

A la faveur de toutes ces transactions résolument frauduleuses, on comprend qu'une retraite dorée, à l'issue de la perte (un jour ou l'autre) du poste politique, soit ainsi préparée. Et cette tradition du pillage des deniers de la nation est maintenue même quand, exceptionnellement, le chef de l'État n'y participe pas.

Ainsi, sous Sylvain Salnave, en 1868-1870, la gestion des Magasins de l'État vendant à prix réduit non seulement les fournitures destinées aux différents institutions publiques, mais aussi les produits de première nécessité, est entachée de corruption. Les collaborateurs de ce Président violent allègrement le discours officiel, favorable au mieux-être de la population, de ce chef d'État qui, d'après les connaissances historiographiques actuelles⁵⁰, ne s'est pas enrichi sur le dos des contribuables⁵¹.

Évasion de capitaux

Cette braderie des revenus de la collectivité est favorisée par l'absence de la démocratie, absence généralement tolérée par les couches dominantes économique et politique.

Tout chef d'État a peur de la remise en cause de son autorité et tout fonctionnaire, à tous les échelons de la hiérarchie, craint pour la stabilité du poste occupé, liée au bon vouloir de l'Exécutif. L'indépendance des divers pouvoirs étant inexistante, la vénalité de nombre d'agents de l'État leur permet de thésauriser pour assurer leur vieux jours, d'abord à l'intérieur du pays, essentiellement dans le foncier ou l'immobilier⁵². Ceci cependant avec l'utilisation pléthorique de prêtres-noms qui permet la protection de ces biens en cas d'éventuelles émeutes politiques et « déchoukaj. »⁵³.

Mais cette évasion de fonds du Trésor et de l'épargne nationale est, surtout à partir du second tiers du 19^e, on l'a vu, de plus en plus drainée vers les places financières étrangères.

La discrète efficacité du système bancaire mondial y autorise des mouvements de capitaux ainsi que vers les paradis fiscaux... sans qu'aucun contrôle fiscal ne soit exercé et encore moins celui des citoyens⁵⁴. Sauf évidemment lors de nos glorieuses joutes parlementaires (en particulier sous Saget, au 19^e, et sous Estimé, au 20^e). De toute façon, cette collaboration des établissements financiers locaux et internationaux permet de moins en moins à la population de mesurer concrètement le volume d'or ou de billets de banque volés... Comme, par exemple, en octobre 1914, quand le président Oreste Zamor, ayant passé huit mois au timon des affaires, doit quitter

⁴⁹ *Encyclopédie Universalis*, volume de l'année 1989, rubrique Haïti, pp 288-289.

⁵⁰ R. Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome1 et A. Turnier, *op. cit*, chap. 7.

⁵¹ Certes nombre d'autres violations peuvent lui être reprochées. Quelques autres chefs d'Etat, tel un N. Saget, semblent aussi ne pas avoir spolié la nation. Il en sera question plus loin.

⁵² A. Turnier, *op. cit*, chap. 3, et L. Péan, *L'économie politique de la corruption*.

⁵³ Terme défini plus haut : dessoucher, briser les racines du régime honni.

⁵⁴ A. Turnier, *op. cit*, pp 286 - 294.

précipitamment et le pouvoir et le pays, le stratagème de son épouse qui l'accompagne est découvert. Elle porte sur elle une coquette somme en espèces sonnantes! Aujourd'hui, ce sont seulement des estimations (à dûment vérifier) des avoirs financiers des chefs d'État partis en exil qui sont disponibles.

Ainsi Magloire, à sa sortie du pouvoir, se serait trouvé à la tête d'une fortune évaluée à au moins douze millions de dollars⁵⁵. Trente ans plus tard, Jean Claude Duvalier, en exil, détiendrait plus de six cent millions de dollars⁵⁶. Puis vingt années après, Jean Bertrand Aristide, le dernier chef d'État à quitter précipitamment Haïti, serait, selon diverses sources, confortablement assis sur un « patrimoine » de près de neuf cent millions de dollars. Quelle vertigineuse progression en moins d'un demi-siècle...

D. ORDRE FINANCIER INTERNATIONAL

L'hémorragie se pérennise. Cependant, jusqu'à il y a peu, l'ordre mondial ne pâtit nullement de la corruption pratiquée en Haïti. La tolérance est de mise.

De l'échiquier

Le volume financier concerné par cette dilapidation est, somme toute, modeste à l'échelle planétaire. Mais surtout, au 19^e siècle, cet État réagit généralement comme attendu à la politique de la canonnière. Il tente d'observer scrupuleusement ses engagements financiers internationaux. Il accepte, même avec quelques rodomontades et retards, d'indemniser les ressortissants étrangers, lésés lors des commotions politiques.

Par la suite, au 20^e, après la parenthèse de l'occupation américaine (qui clôture la dépendance financière vis à vis de la France), la tolérance en question s'explique dorénavant par des paramètres de registre international. D'abord les dirigeants locaux se doivent de réprimer, sur leur territoire, toute extension de l'idéologie communiste. Puis, à partir, des années 1970, les tenants du pouvoir sont dans l'obligation d'endiguer le flot des boat-people vers les rives de la Floride ou des îles voisines.

Certes, dès lors, sont aussi mises en place des politiques d'ajustement structurel (PAS), appuyées par les autorités de Bretton-Woods et de la communauté internationale. Mais ces PAS (à la chute du régime Duvalier en 1986, et la seconde, dix ans, plus tard) ne parviennent pas à initier un développement durable d'autant plus que la crise politique s'accroît.

Depuis le début des années 1980, la récession mondiale touche l'économie nationale avec la perte des marchés des industries d'assemblage et la détérioration des termes des échanges. Les retombées sont dramatiques pour notre balance des paiements...

Les politiques d'austérité engagées depuis, pour rétablir les grands équilibres, échouent compte tenu en particulier de l'absence de la demande internationale et du maintien, voire de l'aggravation, de la faiblesse de la demande intérieure.

Et, en fait, seul l'objectif de libéralisation de l'économie, avec le démantèlement de la protection douanière, prévu par le programme d'ajustement structurel, est atteint⁵⁷. Et, au bout du

⁵⁵ K. Delince, *op. cit.*, p. 278.

⁵⁶ K. Delince, *op. cit.*, p. 288.

⁵⁷ *Rapport National sur le développement humain*, 2002, pp. 141-142.

compte, cela n'impulse nullement une dynamique de développement. Parallèlement l'économie informelle s'étend, et la fraude fiscale ainsi que la contrebande débridée se développent à grande échelle. La mondialisation de la corruption, processus ancien mais aujourd'hui démultiplié, les conforte évidemment.

Une mafia des affaires

La vénalité emprunte le canal des réseaux locaux et internationaux. Ce clientélisme apparaît en particulier dans les procédures de passation de marché et la contraction d'emprunts.

La mise en concurrence par des appels d'offre lors du lancement d'opérations de travaux d'infrastructure est, depuis un demi-siècle, fréquemment écartée. Cela a déjà été évoqué lors de la présidence d'Estimé. Ses partisans ont bénéficié des commandes de l'État pour la réalisation, de l'amont à l'aval, de nombre de travaux de rénovation. Ce type de contrats de gré à gré, tant usité par la suite, génère son lot de surfacturations..., et de concussions dans l'exécution du marché.

Cette corruption est aussi pratiquée avec des firmes internationales. Régulièrement, jusqu'à aujourd'hui, alors que l'importance des montants des marchés exige un appel d'offre, des contrats de gré à gré sont conclus hors-procédures légales. Par exemple, les récents réaménagements d'institutions autonomes semblent relever⁵⁸ de ce cas de figure...

Cependant, lors des appels d'offre internationaux, des travers sont souvent décelés. Même quand la procédure de passation de marché semble être respectée. En effet, l'adjudication étant octroyée au « moins-disant », des manœuvres, avec corruption des fonctionnaires, peuvent la précéder. Et l'offre de corruption est ici de nationalité étrangère... Nombre de scandales éclatent au grand jour à ce sujet dans maints pays...

Lors de la contraction d'engagements financiers internationaux, les bailleurs de fonds peuvent aussi soudoyer. Haïti expérimente, de façon caricaturale, entre autres à la fin du 19^e siècle, la pratique des « commissions ». En effet, en 1875, sous la présidence de Domingue⁵⁹ (1874-1876), des pourparlers en vue de l'obtention d'un prêt, auprès de la banque française, le Crédit Industriel et Commercial, ont lieu. Celle-ci, s'engage par écrit à mettre, dès la signature du contrat d'emprunt, la contre-valeur de un et demi pour cent du montant de l'emprunt pour les « œuvres de bienfaisance »⁶⁰ du vice-président Septimus Rameau. Celles-ci, évidemment, n'ont jamais existé mais l'emprunt est bel et bien contracté ...

La culpabilité étrangère ici est nette, mais le crime du duo Domingue - Rameau envers le peuple qu'il gouverne est encore une fois une trahison⁶¹...


Pourtant, dès l'aube de notre histoire de nation, l'aspiration à une saine gestion de notre économie se dessine...

⁵⁸ Information obtenue de source autorisée mais à confirmer.

⁵⁹ Ce gouvernement respire la corruption effrénée. Voir plus haut, au chap. I ; « *Étau et concussions* » et plus loin au chapitre III ; « *Tradition de déchoukaj* ».

⁶⁰ Correspondance des concessionnaires français, en date du 10 Mars 1875. Reproduit in A. Turnier, *op.cit*, p.185

⁶¹ Heureusement l'intermède de relative démocratie libérale qui suit la chute de Domingue - Rameau permet au Parlement d'exiger des banques françaises la réduction du montant finalement à honorer par la nation. Ce à quoi, à son corps défendant, Paris se soumet.



III. DE LA TRANSPARENCE : REVENDEICATIONS ET CHAPES

Dès l'indépendance, la lame de fond d'une exigence de transparence et de démocratie surgit. Les candidats au pouvoir, assez régulièrement, promettent d'en tenir compte...

A. DES « PIQUETS »⁶² AUX « TI KOMINOTE LEGLIZ »⁶³

Les revendications majeures, qui traversent nos deux siècles d'histoire nationale, s'enrichissent avec les nouveaux courants idéologiques (socialisme, théologie de la libération...), signes des temps nouveaux, qui émergent...

Citoyenneté et développement durable

Les leaders des grands mouvements paysans du début du 19^e (dont Acaau est l'une des illustres figures) ont d'entrée de jeu trois exigences: la distribution des terres, l'éducation pour tous, un maximum de prix pour les produits de première nécessité (et, par ce dernier point, un allègement des taxes douanières et aussi de la marge de profit commercial). La question des obligations de l'État envers les paysans-citoyens est posée et rejoint les moyens économiques mis à la disposition de cet État.

Par ailleurs, à la même époque, se développe, en particulier sous le régime autocrate de Boyer (1818-1843), une alliance regroupant l'ensemble des couches sociales. Les revendications ici sont de registre essentiellement politique. Dès 1843 donc, le suffrage universel est puissamment revendiqué ; il faudra cependant attendre le milieu du XX^e pour que cette cause soit gagnée. De plus, la seconde requête porte sur la nécessité d'instaurer une démocratie véritablement représentative, véritablement libérale. Et un ensemble de garde-fous est proposé pour que le Parlement puisse contrer éventuellement toute tentation dictatoriale de l'Exécutif, toute personnalisation du pouvoir... La Constitution de 1843, en tient largement compte mais elle est vite reléguée aux oubliettes, jusqu'au tournant des années 1870, l'espace d'un intermède de démocratie libérale⁶⁴ de quelques mois...

Ces exigences spécifiquement paysannes et ces aspirations politiques d'envergure témoignent de la capacité des générations d'alors à établir le cadre nécessaire pour impulser un développement durable. Celui-ci doit associer critères économiques et gouvernance politique.

Et les analyses apportées, dès la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, par trois intellectuels de renom et aux sensibilités politiques différentes, tels Edmond Paul, Louis Joseph Janvier, Anténor Firmin, sont

⁶² Lors des insurrections paysannes du 19^e, les paysans du sud sont armés de piques. D'où leur surnom de Piquets.

⁶³ Communautés Ecclésiastiques de Base, relais de la Théologie de libération, de la fin du XX^e siècle.

⁶⁴ En fait, la charte brièvement appliquée sous Saget (Mars 1870-Mai 1874) et Canal (Juillet 1876-Juillet 1879) est celle, à caractère libéral, de 1867.

riches de suggestions. Véritable caisse de résonance des débats alors en cours, ils proposent l'utilisation rationnelle (sans gabegie ni corruption) du capital étranger, accompagnée d'un encouragement systématique, des initiatives du capital national. Mais, à part certains efforts ponctuels, les couches dirigeantes n'optent pas pour le choix politique-économique prôné par ces trois personnalités.

De la rhétorique politique

D'un siècle à l'autre, les promesses formulées lors des campagnes électorales (militaires ou civiles) ne sont pas de véritables engagements.

A la seconde moitié du 19^{ème}, le parti libéral avec Boisrond Canal, Boyer Bazelais, Edmond Paul..., reprend le principe d'un allègement fiscal douanier susceptible, selon les modalités, d'être favorable à la bourgeoisie nationale embryonnaire et, par ricochet, au niveau de vie de la population. Le parti national de son côté avec, en 1878, le candidat Salomon, comme plus tard, en 1910, dans le programme dit de Ouanaminthe, les partisans de Cincinnatus Leconte, déclarent, eux, nécessaire un nouveau partage des terres...

Mais pour les uns comme pour les autres, aussitôt au pouvoir, les promesses s'envolent...

Et ceci pour deux raisons fondamentales. L'État maintient, d'une part la défense des intérêts des grands propriétaires fonciers, par ailleurs, généraux de l'armée (de l'armée d'avant 1915, s'entend évidemment). D'autre part, l'État, en ce qui concerne les ressources fiscales, est soucieux d'observer scrupuleusement le service de ses obligations financières. Tout en poursuivant son rôle prédateur...

Cette boussole de la politique générale des gouvernements est maintenue après l'occupation américaine, même si certains paramètres sociopolitiques (le désarmement de la population⁶⁵ a été violemment opéré ; des partis socialistes apparaissent, etc...) ont changé. Et, on l'a vu, les promesses du parti noiriste une fois au pouvoir ne modifient pas, au contraire, aggravent la mauvaise gestion de l'État en accentuant l'opacité...

Aussi, dans les années 1980, avec l'amplification du mouvement de la théologie de libération et l'efficace relais des « *Ti Kominoté Légliz* » et d'autres acteurs de la société civile, les exigences populaires affluent-elles. En plus du départ du dictateur Jean Claude Duvalier (1971-1986), elles véhiculent les thèmes politiques ancestraux, mis évidemment à l'ordre du jour.

Les slogans sont rassembleurs et revendiquent:

- le rétablissement du suffrage universel que François Duvalier avait dévoyé,
- l'abolition des milices macoutes, héritières des *Zinglins* de Soulouque dans les années 1840,
- la fin de l'arbitraire et de l'impunité,
- le respect des droits et des libertés fondamentales,
- la transparence dans la gestion des fonds de l'État,

⁶⁵ Depuis la guerre d'indépendance, le principe de détention d'armes, pour la défense de la souveraineté du territoire national était transmis de génération en génération. Le désarmement en question a eu lieu durant les cinq premières années de l'occupation américaine.

- la participation à la gestion des affaires publiques,
- la fin des départs pour raisons économiques (*boat people* ou *jet people*) que le développement de l'industrie de sous-traitance n'a pu enrayer...

Tradition du « déchoukaj »⁶⁶

1986 est l'année de tous les possibles. Et cette génération d'acteurs politiques, au titre de citoyens, rejette l'absence bi-séculaire de nos gouvernants de prise en compte des aspirations et besoins de larges couches de la population. Une fois encore, la chute du régime conspiré est accompagnée de scènes de *déchoukaj* et de chasse à l'homme.

Ces scènes mémorables rappellent celles de 1875, avec le lynchage du Premier Ministre, Septimus Rameau, grand argentier et prévaricateur arrogant du gouvernement de Domingue. Ses malversations financières, dont le détournement d'un emprunt international, ont focalisé toutes les haines. La population a donc exorcisé sur le corps de cet illustre défunt leurs frustrations. Mais la perpétuation de ce genre d'actes primaires confirme l'absence de système judiciaire qui d'ailleurs, est rarement sollicité...

« *Quand la nation demande des comptes* »⁶⁷, le processus juridique, légal est enterré dans ses langes... ou presque...

B. ÉCRANS DE FUMÉE...

A chaque soulèvement d'ampleur colossale et victorieux contre le régime vilipendé, une nouvelle constitution est adoptée. Cependant à chaque fois, jusqu'à 2004, la charte porteuse de progrès même limités, est violée ou tout simplement remplacée par une loi-mère, plus proche des desiderata de l'Exécutif. Et au sujet de la pratique de non-transparence de la gestion publique et des suspicions de corruption des déçus du pouvoir, la tactique gouvernementale, habituellement adoptée, table beaucoup sur l'absence de mémoire collective et le souvenir partiel des coups d'éclat...

Poudre aux yeux

La fragilité, au 19^{ème}, de l'indépendance des structures judiciaires par rapport à l'Exécutif et l'inexistence de transmission démocratique du pouvoir concourent à expliquer l'aspect plus ou moins provisoire des mises sous séquestre et poursuites prononcées à la chute d'un gouvernement.

Le cas des dépouilles de l'empire de Faustin Soulouque (1847-1859) est riche d'enseignements.

Ce gouvernement destitué, le nouvel Exécutif (dirigé par Fabre Geffrard) nomme rapidement une Commission d'enquête, composée de comptables. Celle-ci, à l'aide des pièces retrouvées (nombre ont disparu !), établit que le chef de l'État, avec l'efficente collaboration de son Ministre

⁶⁶ Terme désignant l'opération de destitution du chef de l'Etat, accompagné de saccage de ses biens et ceux de ses suppôts.

⁶⁷ Titre de l'ouvrage d'Alain Turnier, *op.cit.*

des Affaires Etrangères, Damien ex, a détourné au moins un million trois cent quarante deux mille (1.342.000) dollars. Ceci essentiellement avec une partie de l'impôt en nature pesant sur le café (impôt dit « du cinquième ») et le détournement de fonds du Trésor. Ces sommes étaient versées sur des comptes non-fiscaux (serait-ce la première expérience?) sans affectation précise, et gérés exclusivement par D. Delva.

Immédiatement, les sénateurs (pourtant hier encore serviteurs dociles de l'Empereur) arrêtent la mise provisoire sous séquestre des biens de Soulouque et de sa famille ainsi que de ceux de Delva. Peu après, ce Corps en ordonne la vente dont le fruit devra servir au service de la dette extérieure. Il décide aussi d'intenter des poursuites contre les maisons de consignation chargées de la vente des cafés « du cinquième », au titre de restitution des frais majorés dont leur compte de vente ont été surchargés⁶⁸. Si l'application des sanctions contre certains négociants de l'import-export ne peut encore être ici retracée, celle concernant Soulouque est connue.

En effet, le Tribunal civil de Port-au-Prince, sur requête du pouvoir exécutif, entreprend les poursuites contre Soulouque. La vente publique des biens en cause commence, selon un cahier des charges à observer. Mais, ironie du sort, un très petit nombre de ces biens étant cédé et, de surcroît, à vil prix, le gouvernement en intègre la totalité restante au Domaine public. Durant cette même période, ponctuée de conspirations aux mobiles purement politiques, la fille du président est tuée...

Vingt ans plus tard, sous le mandat de Lysius Salomon (1879-1888), illustre représentant du Parti National, et précédemment pendant dix ans ministre des Finances de Soulouque, un coup de théâtre quelque peu prévisible a lieu. Les parlementaires votent une loi restituant les biens immobiliers de Soulouque et Delva à leurs héritiers, excepté ceux déjà vendus par l'État ...

Le même grand Corps adopte une mesure de clémence similaire vis à vis des biens des Président Domingue (considéré comme le fondateur du Parti National) et Vice-Président Rameau. La mise sous séquestre adoptée, à la chute de ce gouvernement, par le parlement (dont exceptionnellement les prérogatives sont respectées en 1876-1879, sous Boisrond Canal) est donc abrogée⁶⁹.

A eux quatre pourtant, ces hauts dignitaires de l'État, ont extorqué à la nation plus de trois millions de dollars, au strict minimum...

Ce type de dénouement ne demeure pas exceptionnel dans notre histoire, y compris durant le 20ème siècle.

« Ôte-toi que je m'y mette »⁷⁰

Les suites, à moyen terme, du Procès⁷¹ tenu en 1904 et la position de l'État vis à vis des Présidents P. Magloire et J.C. Duvalier (respectivement déchus en 1956 et 1986) interpellent...

En ce qui a trait au tonitruant Procès de Consolidation où l'Exécutif exige que toute lumière soit faite, les premières mesures d'indulgence individuelle commencent à être adoptées neuf mois

⁶⁸ Alain Turnier, *op. cit*, pp. 100-120.

⁶⁹ A. Turnier, *op. cit*, chap 9.

⁷⁰ R. Gaillard désigne ainsi l'appétit inavoué des candidats à la présidence.

⁷¹ Voir plus haut, chap I.

seulement après les verdicts de condamnation. Sous le même Nord Alexis par conséquent. Les actes de pardon continueront sous la présidence suivante, celle d'Antoine Simon (1908-1911). A l'expiration du mandat de celui-ci, trois « consolidards »⁷² acquittés parmi tant d'autres connaissent, à très court terme, un avenir politique remarquable.

En effet, Cincinnatus Leconte, Tancrède Auguste et Vilbrun Guillaume Sam, à qui pourtant initialement il avait été interdit d'occuper toute fonction publique, deviennent l'un après l'autre présidents de la République⁷³. A la destitution du dernier, en Juillet 1915, les forces militaires yankee débarquent...

Un demi-siècle après ce retentissant Procès de la Consolidation, c'est, en janvier 1957, la chute suivie du départ en exil du président Magloire⁷⁴. Le gouvernement provisoire institue une Commission d'enquête administrative chargée de relever, pour en faire rapport au Commissaire du Gouvernement près du tribunal civil de Port-au-Prince, les preuves ou évidences graves de concussions et détournements de fonds commis, au préjudice du Trésor public, durant le mandat de Magloire (1950-1956). En octobre de la même année, les biens meubles et immeubles de cet ancien dirigeant deviennent la propriété de l'État⁷⁵.

Vingt neuf ans plus tard, à la chute de J.C. Duvalier, le Conseil National de Gouvernement, dirigé par le général Henri Namphy⁷⁶ remet à l'ex-président Magloire tous ses biens, à l'exception de ceux vendus par l'État. Parallèlement, et paradoxalement, en cette année 1986, le nouvel Exécutif doit tenir compte des exigences réitérées de transparence.

Un trimestre plus tard, pression de l'opinion publique oblige, un décret met sous séquestre les biens meubles et immeubles de J.C. Duvalier, sa famille, des membres de sa belle-famille, et dix autres collaborateurs fidèles. Par ailleurs, par arrêté, il est ordonné à toutes les banques établies en Haïti de remettre, à la Direction Générale des Impôts, toutes valeurs et tous titres de propriété détenus au nom de soixante-quinze présumés complices zélés de la dictature Duvalier. Aucune indication n'est jusqu'à présent donnée aux citoyens sur le suivi de cette requête.

De toute façon, sous le même Conseil National de Gouvernement, des ordonnances, rendues peu après par le Juge d'instruction, annoncent la mainlevée du séquestre sur les biens de quatre collaborateurs de Duvalier (sur les dix mentionnés plus haut). Ce dossier est rapidement classé... Et les actions judiciaires engagées pour la restitution des avoirs financiers du dictateur déchu se terminent en queue de poisson...

D'un siècle à l'autre, les commissions d'enquête (aux rapports de plus en plus minces) se raréfient ainsi que les mesures concrètes de répression de la corruption...

Coups d'éclat

Moins de dix ans plus tard, en 1991, le petit curé des bidonvilles, Jean-Bertrand Aristide, revêtant l'habit des espérances de la majorité des haïtiens, accède au pouvoir. Il incarne, entre

⁷² Ainsi appelle-t-on alors les prévenus accusés de fraudes lors de la Consolidation des créances sur l'Etat sous T. Simon Sam, en 1899. Voir plus haut, chap I.

⁷³ R. Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome 5, pp.144-160.

⁷⁴ Voir plus haut, chap. II, « *Evasion de capitaux* ».

⁷⁵ A. Turnier, *op. cit*, chap 9.

⁷⁶ Général Henri Namphy, Commandant en chef de l'Armée, en 1986. Il assure, au départ de J.C. Duvalier, la présidence du premier gouvernement provisoire.

autres, la volonté des citoyens d'en finir avec la dilapidation éhontée des deniers publics. Il monte au créneau.

Le Commissaire de Gouvernement (soit le Procureur de la République) émet, en Février 1991, une interdiction de départ à l'encontre de plus d'une centaine de personnalités proches des dirigeants précédents. Plusieurs d'entre eux ont été comptables des deniers publics. Mais cette mesure n'est pas suivie d'une enquête judiciaire ni d'audits systématiques de la part de la Cour des Comptes, encore moins d'une quelconque levée du secret des transactions bancaires et notariées...

Il est donc peu surprenant, et conforme au respect des droits de l'homme, que quatre mois plus tard, soit en Mai 1991, toutes les interdictions de départ soient levées. Aucune audit d'envergure ne sera jamais conduite... Jusqu'à aujourd'hui... Malgré la bruyante annonce de la bien nommée « Opération mains propres » lancée par le Président René Préal (1996-2001), peu après son avènement.

« *Kasé fey, kouvri sa* »⁷⁷, une chape de l'oubli est une nouvelle fois jetée...

⁷⁷ Adage haïtien. Traduction : on recouvre la plaie de feuilles pour tenter de la cacher...



IV. DÉTOURNEMENTS DE FONDS, DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT

Durant cette période bi-séculaire de tous ces scandaleux enrichissements sur le dos de la nation, et ce en toute impunité (malgré les coups d'éclat), le revenu par tête décroît régulièrement. Pourtant, lors de certaines conjonctures sociopolitiques particulières, des hommes d'État s'attellent à lutter contre la corruption. Leur combat invite à revisiter notre histoire.

A. UNE GOUVERNANCE ALTERNATIVE ?

Au 19^e comme au 20^e, des parlementaires comme d'exceptionnels ministres vont se distinguer par leur capacité à croire en une autre Haïti. A celle où la construction de la démocratie, rempart contre la corruption, et intimement liée à une dynamique de développement, ne serait pas une utopie...

Constitution libérale oblige...

C'est après la chute de Sylvain Salnave (en 1869) que le Parlement, fort du respect rarissime de la Constitution libérale de 1867, adopte une des premières provisions de législation contre la corruption. La loi du 26 Août 1870 statue en effet sur la responsabilité des fonctionnaires de l'Administration publique et établit une hypothèque légale sur les biens des dits fonctionnaires en faveur de l'État⁷⁸.

On comprend que le gouvernement suivant de Michel Domingue (1874-1876) ait écarté la charte de 1867...L'absolutisme rétabli, toute latitude lui est acquise pour rafler la Caisse publique...

Immédiatement après la destitution de ce chef d'État, un intermède démocratique, au niveau des diverses instances du Pouvoir, survient de nouveau. La Constitution libérale est rétablie. L'interpellation des secrétaires d'État est alors monnaie courante et quelques uns, suite aux débats à la Chambre, doivent même démissionner. Les parlementaires, du parti libéral en particulier, sont en effet sourcilleux à relever tout indice sur d'éventuelles irrégularités. Ils exigent, régulièrement, avec véhémence des éclaircissements. Et le « *calypso* »⁷⁹, somme d'argent versée à un député ou sénateur pour le corrompre, semble être du coup moins fréquent.

Il semble, cependant, que les avoirs personnels et les revenus propres, apparemment confortables, du Président en exercice, Boisrond Canal⁸⁰ (1876 - 1879), le mettent plus facilement à l'abri de la tentation de la corruption...

⁷⁸ *Rapport du Comité des Termes de référence de la Commission spéciale de lutte contre la corruption*, CCSLCC, 6 août 1999.

⁷⁹ Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome 2, pp.115-120.

⁸⁰ Il est, entre autres, fermier du domaine de l'Etat à Frères, aux environs de Pétiion-Ville.

Le proverbe « le poisson pourrit par la tête » est ici, a contrario, superbement illustré d'autant plus qu'en 1870 comme sous Canal, le contrôle par le Législatif sur l'Exécutif est concrètement exercé... Ces deux pouvoirs s'aident ainsi mutuellement à ne pas trahir le vote certes encore censitaire des électeurs... Mais, à ces deux occasions, une politique économique nouvelle n'est pas initiée. L'ordre établi n'est donc pas inquiété. Anténor Firmin, nommé Ministre des Finances, sous Tirésias Simon Sam (Mars 1896-Mai 1902), s'y essaie!

« Un gouvernement contre l'État »⁸¹

Anténor Firmin, grande figure intellectuelle du Nord, a un cabinet d'avocats et son épouse un magasin d'articles de luxe. Cela lui assure une aisance qui lui facilite le respect scrupuleux des deniers de l'État pendant ses sept mois au ministère des Finances, à compter de janvier 1897.

Les objectifs de Firmin sont clairement énoncés. Il faut démocratiser la société en donnant plus de poids aux civils tout en défendant la souveraineté nationale. Par ailleurs, au niveau strictement économique, il est impératif d'assainir les finances, de protéger le commerce autochtone et de mettre en place une économie manufacturière⁸². Tout un programme de gouvernement qui va à l'encontre de la machine d'État traditionnelle, la prédatrice.

Au niveau des dépenses publiques, les premières mesures ont la faveur des élites. Par exemple, la pléthore d'allocations et d'indemnités, attribuées à des fonctionnaires et qui doublent les salaires de ceux-ci, est éliminée. De plus, transparence oblige, on cesse de payer en dollars américains les parlementaires et hauts fonctionnaires... Les économies sont tangibles. Mais elles risquent de le devenir davantage encore quand Firmin annonce des réductions drastiques au niveau des appointements des hauts gradés militaires⁸³? Là, l'oligarchie militaro-foncière commence à se rebeller.

De plus, assainir les finances exige aussi de pourchasser la contrebande, proscrire les contrats léonins, en finir avec les emprunts intérieurs toujours plus onéreux. Là, les grands négociants consignataires, le haut commerce indigène, les banquiers freinent des quatre fers. Les emprunts sollicités par Firmin sont dorénavant repoussés par ces éminents agents...

Acculé, Firmin hésite pourtant à faire appel aux couches sociales (petit commerce, artisans... asservis au grand négoce) qui pourraient accompagner l'application de son programme. Et les liens souterrains contre le technicien, de plus en plus isolé, agissent. L'élite commerçante et bancaire ainsi que son alliée militaro-foncière se sont ralliés les généraux pervers, les parlementaires avides et les hauts fonctionnaires ambitieux...

Le Ministre Firmin « tombe » le 16 juillet 1897. Cinq ans plus tard, sa candidature à la présidence sera violemment anéantie par les mêmes forces sociopolitiques qui l'avaient contraint à démissionner de son poste ministériel...

Le XXe siècle s'ouvre donc sous de sombres auspices. Pourtant il y a toujours des personnalités à relever la tête, à oser accuser...

⁸¹ Roger Gaillard, *La République Exterminatrice*, tome 2, titre d'un chapitre de cet ouvrage.

⁸² Roger Gaillard, « Lutttes coloristes et oppression paysanne (1888-1946) », supplément du journal *Le Nouveau Monde*, 16 juillet 1978.

⁸³ Roger Gaillard, *L'Etat Vassal*, 2ème partie, chap. 1 à 3.

Le législatif et la presse

Sous la présidence, par exemple, de Dumarsais Estimé (août 1946 – mars 1950), quelques sénateurs osent critiquer ouvertement les indices d'irrégularités du pouvoir en place, dans le cadre des travaux d'infrastructures. En particulier le sénateur Max Hudicourt participe à ces joutes. Il exprime aussi ses diatribes dans les articles qu'il publie dans le journal socialiste « La Nation », dont il est le co-fondateur et directeur. Certes ses remontrances ne se bornent pas à critiquer la gabegie. Et son verbe est « incisif et agressif »⁸⁴. L'ensemble doit concourir à expliquer son possible empoisonnement que la version officielle réfute, en arguant la thèse du suicide.

De toute façon, ce drame préfigure la manière dont le libéralisme politique sera bafoué durant les cinquante années à venir, jusqu'à ce bicentenaire de notre indépendance.

De la théorie à la pratique

Pourtant, le combat des parlementaires de l'après-formidable mouvement de 1946 n'a pas été vain. La Charte de 1950 pose des balises pour protéger la fortune publique. En particulier le trafic d'influences est dénoncé et une procédure rigoureuse de la décharge des Secrétaires d'État est établie (articles 137-141-142-144). L'intégration de ces dispositions efficaces est dorénavant systématiquement reprise dans les chartes fondamentales suivantes, mais tout aussi méthodiquement niée.

La Constitution de 1987, actuellement en vigueur, par la sanction de la fraude et l'exigence de l'obtention de la décharge comme comptable des deniers publics, illustre une fois encore l'exigence tenace d'une gestion saine et transparente des affaires de l'État.

De plus, avec la réorganisation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, la présente charte institutionnalise le contrôle de l'Administration publique. Par ailleurs, le Corps législatif voit se consolider son pouvoir de surveillance dans la gestion des fonds publics. Dans le cadre de cette lutte, la fraude contre le Fisc est aussi ciblée et un corps spécialisé des forces de Police est créé⁸⁵...

Un autre volet de la corruption est épinglé. Par décret du 23 Octobre 1989, les normes et conditions de passation de marché par les pouvoirs publics sont explicitement établies. En particulier, le contrat de gré à gré concerne uniquement les marchés d'un montant de moins de cinq mille (5000) gourdes⁸⁶.

Il y a donc dorénavant un ensemble de garde-fous théoriques qui protège les avoirs publics.

Mais les structures d'application de ces règlements administratifs existent-elles ? Et si oui, quels sont les moyens mis à leurs dispositions ?

La question est brûlante. La Cour des Comptes, par exemple, est juge des comptes des comptables publics. Elle a par ailleurs autorité pour interdire les contrats de gré à gré illicites. De plus,

⁸⁴ Leslie Manigat, *Éventail d'Histoire vivante d'Haïti*, tome 3, pp. 170-176.

⁸⁵ *Rapport de la CSLCC, op. cit.*, pp. 9 à 14

⁸⁶ *Rapport de la CSLCC, op. cit.*

cette Cour est aussi juge de droit commun en matière de contentieux financier et administratif⁸⁷. Cependant, avec dix Juges seulement, et des ressources humaines (aux rémunérations modestes) et matérielles très réduites, le nombre de dossiers étudiés par an est inévitablement limité. Et ce d'autant plus allègrement quand l'État de droit est bafoué...

Il y a donc un cercle vicieux de perpétuation de la corruption qui doit, fort de la charte fondamentale, être brisé.

Et tous les partenaires sociaux doivent s'y impliquer...

B. NÉCESSITE DE PENSER NATION ET DÉMOCRATIE

Il faut se réapproprier le rêve d'un État-nation des bâtisseurs de 1804 en assumant les moments de cauchemar comme de feux d'artifice d'espoir qui traversent les deux siècles écoulés depuis. Il faut poursuivre ce rêve avec, inéluctablement, l'exigence corollaire de démocratiser la société.

Mais cette démocratisation, fondamentale dans la lutte contre la corruption, est porteuse d'un double contenu politique et économique. Si elle n'est pas stimulée, l'hydre de la corruption va continuer à infiltrer, à partir du modèle étatique, tout le tissu social. L'État n'étant pas historiquement porteur d'un projet rassembleur, mais, on l'a vu⁸⁸, au service des élites traditionnelles ou récentes, il lui est difficile de ne pas tomber sous la coupe des nouveaux riches des réseaux mafieux.

Culture de la tricherie

Les structures étatiques de services sont désuètes dans les villes et inexistantes dans les provinces ; la « corruption de guichet » enfle. Le meilleur service est évidemment accordé au plus offrant... La menace d'un contrôle fiscal sur les revenus du corrompu, fonctionnaire ou simple contribuable à fausse Déclaration de Revenus, n'a pas l'effet escompté. L'impunité étant historiquement la règle, et les défaillances de l'État colossales, le mal risque de devenir incurable.

La large divulgation des méfaits de la corruption sur les possibilités financières concrètes de l'État, et donc de la nation, serait un puissant moyen de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique. L'en laisser ignorante est un parti-pris d'État, un parti-pris sociopolitique deux siècles durant réitéré, en dépit de tentatives rarissimes.

Cette culture de l'ignorance débouche sur une culture de la tricherie. Et des personnalités politiques, nullement lavées des soupçons qu'une génération leur porte, peuvent, quelques décennies plus tard, briguer des postes aux rênes de l'État. A l'instar de nos trois anciens « Consolidards » devenus, tour à tour, Président de la République !

Un autre danger est aussi véhiculé par cette culture de l'ignorance. La faiblesse des structures étatiques engrange la confiance aveugle dans un candidat-messie, porteur de toutes les espérances.

⁸⁷ *Rapport de la CSLCC, op. cit.*

⁸⁸ Voir plus haut, le chapitre I de la présente contribution.

La délégation de pouvoir, s'opposant à une participation citoyenne, en découle avec éventuellement le travers, tant fréquent, du culte de la personnalité. Et la mobilisation pour encourager l'Exécutif à concrétiser ces espérances s'effrite...

L'ignorance, volontairement maintenue, des perspectives d'avenir trahies contribue à l'essoufflement du combat démocratique, du combat pour la transparence...

Renforcer l'État républicain

Pour extirper le fléau de la corruption, il faut poursuivre et élargir le combat de ceux de nos ancêtres qui, dès le second quart du 19^{ème} siècle, exigent davantage de démocratie républicaine. Car régulièrement, conformément ou non à la Constitution, le régime en place s'apparente à une monarchie républicaine. Et le système de coterie qu'elle induit exerce son propre effet pervers qui, évidemment, facilite les dérives individuelles...

Conformément à la présente Constitution, et en enrichissant les textes de lois, il faut le retour au principe (prôné en 1844, 1867...) en pourvoyant le système politique de contrôles et de contre-pouvoirs. Ceci pour protéger un Exécutif, réellement soucieux d'oeuvrer pour un État de droit, d'éventuels dangers mais aussi pour le prémunir, dans notre cas d'Entité Chaotique Ingouvernable⁸⁹, de ces excroissances, parfois totalement autonomes que sont les « entourages »⁹⁰. Ces derniers d'ailleurs, compte tenu de l'impunité bi-séculaire, peuvent parfaitement se maintenir, d'un gouvernement à l'autre, et continuer d'être des rouages de la corruption.

Le système politique doit être remanié en tenant compte des principes républicains.

La distribution clientéliste (et non, sur des critères de compétence confirmés par voie de concours) des offices, pratique courante chez nous et preuve d'une confiscation de la puissance publique, doit être contrecarrée. Par ailleurs, l'existence d'un certain nombre de postes réservés à la discrétion du président de la République, sans la moindre délibération de qui que soit, est minée. Pourquoi, par exemple, le Parlement, dans le cadre d'un rééquilibrage des pouvoirs, ne serait-il pas consulté? L'élection (frauduleuse ou non) du président de la République au suffrage universel direct tend à créer, de fait, un « sur-pouvoir »⁹¹. Celui-ci n'est équilibré par aucun autre et il engendre infailliblement des écarts (trafic d'influence, abus de biens sociaux...) à combattre sans faiblesse.

La responsabilité financière des élus doit en outre être accrue. Renforcer le contrôle sur leur gestion, prendre à leur encontre, si nécessaire, des sanctions effectives et, (au contraire de ce qui a été fait dans le passé), durablement respectées, contribueraient à prémunir les élus de nombre de tentations⁹². Si la morale est largement une affaire individuelle, la politique, elle, relève de la vie en commun et, de fait, de l'éthique républicaine.

Toujours dans le même registre de la moralisation de la vie publique, l'État doit porter la notion d'intérêt collectif. Aussi les fonctionnaires et tous les agents exerçant une fonction publique se

⁸⁹ Expression utilisée depuis environ l'année 2000, par certains médias internationaux, dont le *Monde Diplomatique*, à l'égard d'Haïti en particulier.

⁹⁰ *Le Débat* no 77, déc. 1993, « Le coût de la démocratie », Entretien avec Pierre Moscovici, p.8.

⁹¹ *Le Débat*, *op cit*, p.9.

⁹² *Id.*

doivent-ils d'exercer la loyauté à son endroit et, pour cela, résister à toute pression conjoncturelle, émanant d'un membre de l'Exécutif ou d'un quelconque secteur économique. Des outils juridiques existent déjà. Telles, par exemple, les dispositions que le Code Pénal, datant de 1835, prévoit déjà à l'encontre des cas de corruption (en particulier les articles 130, 135 à 137). Un code du fonctionnaire pourrait être établi avec, entre autres, comme dans de nombreux pays, le rappel du devoir de dénonciation de concussion en cours que ce soit au niveau de la comptabilité publique ou des normes de passations de marché, et aussi de la radiation de la fonction publique en cas de malversation.

Cependant ici encore le pouvoir judiciaire se doit d'être indépendant (il faut rêver!) pour empêcher que ce soient uniquement des seconds couteaux qui soient démis de leurs fonctions.

Enfin, un point incontournable doit être de nouveau ciblé: le régime de rémunérations des membres du corps judiciaire et de la fonction publique en général. Celui-ci doit les mettre à l'abri du besoin, des angoisses économiques du quotidien et leur permettre d'affirmer plus facilement leurs compétences et les attendus d'éthique publique.

Oser et s'y tenir

Ces attendus doivent être confortés par une loi sur la corruption, promise depuis près d'une décennie aux citoyens, mais (et pour cause) jamais débattue ni adoptée. Ce texte est essentiel d'ailleurs pour, entre autres lors de procès sensibles, soutenir les jurés, dépositaires de façon temporaire d'une autorité publique, dans l'accomplissement de leur tâche en toute intégrité.

Pour que, en cette année de commémoration de notre bicentenaire d'indépendance, ce processus d'éradication de la corruption soit enfin lancé, il ne faut pas laisser s'écouler le fameux délai de prescription qui permet à plus d'un de se faire une nouvelle virginité politique. Par ailleurs, il faut revenir au principe d'équité adopté, il y a un siècle, par le corps judiciaire lors du Procès de la Consolidation de 1904. Mais il faut, tout en les amplifiant, s'en démarquer aussi de façon notoire quant à l'application des sanctions prononcées. En effet, on l'a vu, les mesures d'incarcération et de restitution sont alors quasi-intégralement appliquées aux ressortissants étrangers, alors qu'assez rapidement, les citoyens nationaux obtiennent des dégrèvements plus ou moins substantiels et surtout réacquièrent le droit à briguer des postes éligibles !

Cette singulière magnanimité est, dans les textes, aujourd'hui freiné. La présente Constitution, interprète (forcément datée) des aspirations de l'ensemble de la population prévoit en effet, en ces articles 186.c, 189.1 et 189.3, que les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif soient eux aussi passibles de la Haute Cour de Justice. C'est une preuve concrète de la volonté d'en finir avec la justice vénale, comme les manifestations anti-Duvalier la revendiquaient. Leurs slogans exigeant l'abolition de « *la jistis k-ap vann nan ti mamit* »⁹³... résonnent encore dans nos mémoires.

De façon générale, la misère est une alliée de la corruption. La réduction des inégalités et de l'instabilité sociale et la mise en branle d'une justice au traitement égal pour tous les citoyens contribueront à engendrer (processus sur plusieurs générations) des rapports de loyauté envers le système républicain.

⁹³ Traduction: la justice s'achète, le prix variant selon le poids.

La bataille contre la corruption a d'autant plus de chances de débiter réellement que les oligarchies, en partie lésées par le régime de J. B. Aristide aux profit de « nouveaux riches », semblent aujourd'hui condamner ce fléau. Vont-elles maintenir ce cap que les générations précédentes avaient, en général, préféré éviter?

Le nœud gordien de ce combat contre la corruption demeure la transparence de la gestion des affaires publiques, dans un souci de développement durable (indépendant des trafics illicites), avec l'élargissement toujours plus grand des assises démocratiques républicaines.

POUR NE PAS CONCLURE...

De l'indépendance à nos jours, la corruption est, avec une intensité certes variable, l'un des maîtres-mots au travers desquels se définit l'image de notre société. Ce fléau n'est pourtant nullement, comme certains le prétendent, une inévitabilité quasi-culturelle. Les aspirations à la transparence des plus larges franges de la population à travers les mouvements sociopolitiques (en 1844, 1946, 1986, 1991 pour ne citer que ces dates), les écrits d'éminents hommes politiques (tels des Edmond Paul et Louis Joseph Janvier, ainsi que Frédéric Marcellin au tournant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles), les tentatives d'assainissement des finances publiques (celle d'Anténor Firmin à la fin 19^e, en particulier) en témoignent.

La vénalité et la cupidité de nos hommes publics se sont pourtant considérablement amplifiées et banalisées. La corruption s'est au fil du temps structurée.

Généralement les avertissements et menaces des gouvernements, aux discours vertueux, restent lettre morte. Il y a donc, deux siècles durant, un dédouanement de la classe politique par elle-même qui a finalement permis la transformation de l'État-prédateur au service des élites, à un État à intervention de plus en plus délétère, débouchant sur un État-mafieux au service d'une « camarilla présidentielle »⁹⁴, associée depuis une trentaine d'années à des secteurs de l'économie formelle comme illicite.

Nullement sujet tabou, la corruption est bien au contraire objet, de façon bi-annuelle, de préoccupations démocratiques, hautement exprimées dans notre pays. Prêtez l'oreille et entendez les clameurs chaloupées des « raras » et des « méringues »⁹⁵ carnavalesques stigmatisant les concussions !

Esquivée certes, mais par les tenants et les bénéficiaires de l'ordre établi d'un temps, ou dans l'attente d'une rédemption lorsque le pouvoir honni bascule, la question de la corruption est outrageusement révélatrice du système répressif de nos multiples régimes autoritaires et du non-choix de développement. Elle est l'une des pierres angulaires, avec ses impacts socioéconomiques, du danger actuel de l'effondrement convulsif de notre État-nation.

Désacraliser le secret bancaire

Notre présent, dans cette transition qui n'en finit pas, en cas d'échec, nous verrait, être nommé au rang d'État criminel⁹⁶. En une décennie nous franchirions ainsi le pas d'entité-nation chaotique ingouvernable à celui d'État-paria c'est à dire membre de la mafiocratie! Mais la dernière vague de la corruption est aussi imputable à deux paramètres externes d'ampleur croissante.

⁹⁴ *Le Débat* n° : 77, Le coût de la démocratie, *op. cit.*

⁹⁵ Raras et carnaval sont, à deux moments distincts de l'année, des temps forts de notre culture, prétextes à des défilés aux rythmes effrénés.

⁹⁶ *Le Matin*, Editorial, Mercredi 29 Septembre 2004.

D'abord le commerce international, notamment dans les domaines du bâtiment et de l'armement, est devenu une foire d'empoigne. Les commandes publiques y afférant sont prétextes à d'énormes commissions.

Ensuite les transactions financières se sont considérablement accélérées, sous l'effet, entre autres, du développement des réseaux de communication. Et de plus en plus, les capitaux issus d'activités criminelles, rapidement transférés sur des comptes bancaires à l'étranger, favorisent l'instabilité politique et financière. Les mafias (trafics de drogue, d'armes...), pour conserver et accroître leurs activités illicites, recourent en effet à la corruption qui affaiblit les défenses institutionnelles de l'État contre le crime organisé⁹⁷. Par ailleurs ces mafias disposent d'un refuge imprenable : le secret bancaire.

Face à un État en faillite et un peuple, pour son écrasante majorité, acculé au pire avenir, il faut déroger à cette confidentialité financière, particulièrement exemplaire en Suisse. La neutralité politique de cet État, la compétence de ses banquiers et la complexité de la loi helvétique ont incité, en toute confiance, entre autres multiples cas, Jean Claude Duvalier à y déposer le produit de son pillage des deniers publics. Et pourtant au lendemain du départ en exil de Duvalier, en Février 1986, les manifestants exigent fermement le rapatriement des avoirs de celui-ci. Vœu pieux...

Il s'avère donc difficile, d'autant plus que le nombre de paradis fiscaux s'est accru, de récupérer même quelques miettes des fortunes des tyrans déchus. Espérons que les efforts en cours de traçabilité des mouvements internationaux de capitaux annoncent la mondialisation de la « transparence bancaire ». Car cette arrogance de l'impunité financière (et fiscale) s'apparente bien à un délit d'initié endogène et exogène.

Haïti classée récemment (encore) sur le podium des états corrompus, le devoir de mémoire s'impose. En particulier, un bilan du mouvement anti-corruption bi-séculaire et de ses acquis doit être dressé. Et une large synthèse sur les dictatures de la fin du 20^e siècle dont les présidences s'accaparent, ouvertement ou non, plus du tiers du budget national, doit être rigoureusement établie.

Devoir de mémoire

Il faut repousser l'idée pernicieuse, qui tend à se répandre, que le mal de la corruption est partie intégrante de notre société et objet de peu d'intérêt. On l'a vu, la réflexion sur ce fléau traverse nos deux siècles écoulés. Et la pensée haïtienne, de manière tangible et palpable, en atteste.

Réconcilier l'État et la nation est impératif. Repenser et revisiter notre histoire pour en dégager, en nos temps présents si périlleux, notre noble héritage éthique, en est une des partitions.

Et, pour ne prendre que deux exemples cinglants, rappelons les luttes, esquissées plus haut, contre l'évasion des capitaux et la richesse de notre patrimoine littéraire et historique sur ce sujet. En témoigne l'abondante bibliographie, plus loin annexée, dont seule une infime partie est ici répertoriée.

⁹⁷ Propos tenus par Daniel Dommel, président de l'ONG Transparency international France (Reproduit in *Abécédaire de la mondialisation*, p. 115).

L'amnésie n'est pas de mise. Sinon c'est reproduire (mais est-ce encore possible, aujourd'hui, sans hypothéquer à jamais l'avenir des générations futures?) la constante historique du bâillonnement des exigences démocratiques, via le tacite grand-pardon des responsabilités individuelles et collectives, si souvent tues.

A l'impossible nous sommes tenus

La corruption politique exercée, parfois en pointillés, de façon bi-séculaire chez nous, représente, et depuis une cinquantaine d'années de façon organisée, une trahison réitérée, par les dirigeants, des électeurs-contribuables, au profit de la *nomenklatura*. La composition de celle-ci et des groupes de pression bénéficiaires a certes évolué dans le temps.

Et, sous les quelques gouvernements qui ont voulu fonctionner à l'aune de l'honnêteté (à l'époque par exemple de Salnave, mais aussi de Saget, Canal, tous trois chefs d'état au tournant des années 1860-1870), s'est maintenue une corruption administrative qui est une trahison des hommes politiques par les fonctionnaires⁹⁸.

Ces deux aspects de la corruption politique, intrinsèquement liés aux institutions, se retrouvent parfois sous un même chef d'État. Et ils sont accompagnés de l'essor d'activités clandestines (contrebande, de façon traditionnelle et trafic de drogue depuis un demi-siècle) qui, opaques, secrètent, de plus en plus, une corruption mafieuse⁹⁹.

Il est donc urgent et impératif d'éradiquer la corruption pour pouvoir, en ce début de 21ème siècle, initier un développement durable. Cependant dans ce combat contre cette impunité spécifique, compte tenu du caractère mondialisé de la corruption¹⁰⁰, la communauté internationale doit concrètement s'y engager en particulier dans la question de la traçabilité (à rendre plus que lisible) de l'évasion des fonds publics, comme de ceux qui, au moins partiellement, auraient dû aboutir aux caisses de la nation.

Au cours du dernier demi-siècle, la fortune cumulée (supposée amassée durant leur mandat) de plusieurs de nos illustres dirigeants et glorieux migrants est estimée, à plus d'un milliard et demi de dollars, soit l'équivalent du service actuel de notre dette externe pour les vingt prochaines années¹⁰¹.

Or, parfois, le train de mesures paraissant nécessaire pour combattre l'hydre de la terreur par, entre autres, le gel des avoirs financiers, a pu aisément être mis à contribution dans la lutte contre les crimes et délits, à l'encontre de groupes et même d'entité nationale. Et ce tant au niveau des places financières nationales qu'internationales. Souvenons-nous, pour ce qui a trait à notre singulier petit pays, que ce fut le cas lors du coup d'État de 1991. Et ce genre de contraintes a été exercé sur maints autres pays, d'Afrique du nord par exemple... Pourquoi tant de réticences de la finance internationale à collaborer efficacement à la restitution, aux nations spoliées, des avoirs volés ?

⁹⁸ S. Akerman, Corruption: a Study in political Economy, cité in *Le Débat* n° 77, p.27.

⁹⁹ *Le Débat* n° 77, Corruption et rentes, Jean Cartier Bresson, p.28.

¹⁰⁰ Concept de M. Chossudovsky, in « La corruption mondialisée », *op. cit.*

¹⁰¹ K. Delince, *op. cit.*

Les lois existent !

Parallèlement, au pays, une hésitation du même registre, institutionnelle et privée, se précise au fur et à mesure que la fin du XXe siècle approche. Pourtant le retentissant Procès de la Consolidation, avait lui, déjà en son temps, démontré notre indéniable capacité, en matière de justice, à lutter efficacement contre la fraude, le détournement de fonds et la corruption. Aujourd'hui, elle pourrait aisément être assistée du soutien d'instances internationales, dans la répression de ce crime économique contre l'humanité.

En 1986, on l'a évoqué, il y a eu des mises sous séquestre et, soutenues par une large opinion publique, des actions judiciaires (dont l'une sur les biens financiers de Duvalier à l'étranger) ont été engagées. Mais, peu à peu, elles sont abandonnées...

Force est de constater qu'à la chute de Duvalier, aucun travail de mémoire n'est entrepris et l'impunité, des prévaricateurs de ce régime, règne encore.

Une fois encore, aujourd'hui, passer sous silence les responsabilités directes, et les implications évidentes, entre gestion du pouvoir et conséquences sociales aboutit en fin de compte à pérenniser le vieil adage « voler l'État, n'est pas voler » !

Faire aujourd'hui œuvre de mémoire, en exigeant, de tout dirigeant politique ayant été au timon des affaires, dans un délai relativement bref et imposé, la décharge administrative d'une saine gestion des biens publics, participerait sans nul doute à la nécessaire éducation citoyenne des générations futures. Décharge administrative qui, en son absence, est de fait une situation plaçant tout dirigeant politique en situation de présumé coupable.

Mais comment entreprendre de quelconques actions de sensibilisation dans la lutte contre la corruption et les trafics en tout genre, si au même moment, nos générations citoyennes de demain se trouvent face à l'amer évidence d'une justice partielle ? Les pilleurs de nos deniers publics et nombre de leurs acolytes, souvent délicieusement anonymes, sont assurés d'un avenir cossu, le plus fréquemment à l'étranger. Et de ce même territoire externe, nous sont transférés d'indésirables repris de justice, des représentants du grand banditisme, certes d'origine haïtienne, immédiatement libres sur notre sol national.

Tout cela inculque, avec perfidie, que l'honnêteté chez nous n'a pas d'avenir. Et qu'il vaut mieux vivre en marge de la citoyenneté, marge combien perméable aux trafics d'enfants, de drogue et d'armes...

Il suffit de vouloir

Haïti est pourtant signataire de conventions sur les trafics illicites, en particulier en 1996 le Traité anti-corruption de l'OEA (Organisation des États américains). Par ailleurs, l'éventail actuel et la compétence de nos hommes de lois et comptables permet de décider de mener des procédures judiciaires dignes du Procès de la Consolidation de 1904.

Ainsi, avant même la mise à jour du Code Pénal (de 1835) et une modernisation des techniques de contrôle, il faut déjà appliquer les textes juridiques (code pénal, loi de 1870, etc...) et respecter, sans clémence aucune, les sanctions judiciaires décidées. Mais il faut que toute la machine d'État y participe pour ne pas réitérer l'expérience de Firmin d'un « *gouvernement contre l'État* ».

L'ensemble des textes¹⁰² disponibles aujourd'hui semble proposer une marche à suivre limpide. L'Exécutif doit demander à la Direction Générale des Impôts (DGI) d'ouvrir une enquête fiscale sur les citoyens, par ailleurs en éventuelle « interdiction de départ », ayant eu en charge les fonds publics. Et, à partir des résultats de la dite enquête, il peut y avoir des poursuites judiciaires, et l'interdiction de départ oblige les personnalités concernées à comparaître¹⁰³. L'action publique peut être mise alors en mouvement pour une restitution des biens illégalement acquis. A noter que pour le fonctionnaire déclaré coupable de délit, la prescription est vicennale (de vingt ans).

Ce schéma d'action, ici esquissé, est de plus en plus conduit avec lenteur depuis une cinquantaine d'années. Pourtant une telle démarche pourrait partiellement être aussi utilisée à l'encontre de membres des réseaux de bénéficiaires, révélés par l'enquête en question...

Mais une telle procédure n'est pas une pièce de théâtre traditionnelle. Les citoyens se doivent d'être, non pas simples spectateurs, mais aussi acteurs.

Informé pour exiger

Lutter contre la corruption impose, sur le moyen terme, une action de sensibilisation et d'éducation. Mais cela ne suffit pas.

L'opinion publique doit aussi être, dès à présent, mobilisée à ce sujet, comme elle a si souvent su l'être par le passé, encore... en 1986. D'abord lui faire admettre que tout haut dignitaire n'est pas forcément « un voleur qui vole le voleur »¹⁰⁴. Il y a toujours présomption d'innocence ; il suffit de le prouver avec un appareil judiciaire efficient. Ensuite, expliquer à cette opinion que passivité et silence se conjuguent avec complicité.

Mais cet appel à l'opinion publique nécessite sa conscientisation. Par le biais d'abord d'une campagne médiatique devant divulguer la part du poids du pillage des ressources publiques, véritable crime économique, dans la situation de catastrophe humanitaire à laquelle Haïti aujourd'hui est acculée.

L'opinion publique la plus large possible, informée précisément comme lors de ce fameux Procès de 1904, saura alors en ce bicentenaire, soutenir l'État-nation à rejeter toute impunité et en finir avec les coups d'éclat contre la corruption, véritables « *lavé men syé atè* »¹⁰⁵.

Des réseaux de bénéficiaires

Les multiples exemples dans notre cheminement historique, abordés dans cette présente esquisse, montrent que la corruption est étroitement articulée à des réseaux de bénéficiaires.

Du vol à l'étalage des Caisses de l'État sous nos premiers dirigeants, aux délits de faux en écriture, abus de biens sociaux et complicité... dans la signature des emprunts sous Domingue, en passant par le plaider coupable des prévaricateurs sous Nord Alexis, pour aboutir aux cercles

¹⁰² Constitution de 1987 (art. 241 à 243 et 279...) et Code pénal (art. 92, 130, 137...).

¹⁰³ Schéma d'action obtenu d'une source juridique autorisée, conservant ici l'anonymat.

¹⁰⁴ Opinion qui avalise que le fonctionnaire puisse voler l'État reconnu comme prédateur.

¹⁰⁵ Vieil adage. Traduction possible : l'action posée se révèle inutile.

d'initiés sous les dictatures des cinquante dernières années, aucun régime corrompu ne peut être cependant rendu unique responsable ou complice, par ses seuls hauts dignitaires, de tous les crimes.

Les comptes courants (pratiques vieilles d'au moins 150 ans chez nous) non fiscalisés relevant de la corruption de hauts fonctionnaires, le caractère ténu du contrôle fiscal ou l'absence de brigade financière¹⁰⁶ ... permettent aussi à tout un chacun, membre ou non de l'appareil d'État, l'accumulation d'avoirs de provenances douteuses dans le circuit formel de la finance publique ou privée nationale.

Si au 19^e, par exemple, les procédures de dédouanement de marchandises s'opéraient en cash, facilitant ainsi la complicité des uns, les passations de marché hors-procédure, effectuées, il y a peu encore, participent de la même complaisance des corrupteurs.

De la société civile

Une charte nationale de qualité et d'équité, à respecter par tous les partenaires économiques, pourrait être un premier pas vers le respect des codes et procédures existants déjà, toujours sous l'œil vigilant d'une Cour des Comptes, mais également d'éventuels organismes paritaires et associatifs les régulant. Ceci incombe à chacun des acteurs économiques. D'autant plus que le poids du secteur informel (dépourvu d'instruments de contrôle et dispositifs de lutte contre la corruption), à la remorque d'une économie parallèle de subsistance et en quête de modèle structurant, est en train de supplanter l'économie de marché traditionnelle.

Cette charte d'équité partenariale pourrait être le prélude à tout engagement ou suivi des protocoles ou conventions internationaux régissant les relations entre donneurs d'ordre et exécutants. Mais cela suppose un État digne de ce nom. Un État tel que, dans les années 1890, l'intègre ministre Anténor Firmin l'entrevoyait.

Si une décentralisation des pouvoirs et des institutions est certes indispensable, elle doit être accompagnée d'un élargissement de la représentation démocratique. Le contrôle citoyen doit être davantage exercé et même dépasser celui de nos parlementaires véhéments des années 1870... L'État commencera alors à être au service de la société civile.

Réformer l'appareil d'État

La mise aux normes d'efficacité publique de l'appareil d'État doit être accompagnée d'un principe politique d'aide au développement durable qui exclut à l'évidence les seuls artifices d'une aide momentanée, ciblée ou d'urgence. Si ce double processus n'est pas initié, la génération citoyenne en herbe posera ouvertement la question : à qui, en ce bicentenaire d'indépendance, profite le crime de la corruption ?

Compte tenu des fonds abyssaux alloués aux corps de répression sous le régime Duvalier pour sévir et des sommes non moins hadales investies pour la réforme de l'appareil policier et judiciaire lors du retour à l'ordre constitutionnel d'après 1994 (qui ont pourtant encore une fois abouti à la

¹⁰⁶ Les récentes unités spécialisées de lutte contre la corruption semblent vouloir pallier cette défaillance. Etape, peut-être, vers la création d'une commission d'enquête telle que prévue par le protocole de Consensus de transition politique, du 4 Avril 2004.

vassalisation du nouveau corps de sécurité publique), il apparaît clairement qu'une réforme en profondeur de l'appareil d'État, sujet et acteur de la corruption, est indispensable. Cela permettrait, entre autres, de dissoudre le huis-clos de la monarchie républicaine instaurée chez nous. Cette refonte relève de la politique intérieure mais doit être accompagnée du soutien de la communauté internationale.

Quant à l'éthique publique, pourquoi respecter au compte-goutte les textes juridiques au moins séculaires ? Aux acteurs tenant les premiers rôles, sur la scène publique, d'initier cette volonté d'honnêteté, avec une bien fondée déclaration publique¹⁰⁷ de patrimoine (et son pendant: la décharge en fin d'exercice) et une intégrité fiscale affichée, élargie (au delà des seuls hauts dignitaires contraints à ce jour de s'y plier) à tous ceux qui de manière individuelle ont en charge les ressources publiques. Et l'inéligibilité ou la radiation (loin d'être des atteintes aux libertés fondamentales), en cas établi de corruption ou d'absence des pré-requis préalablement cités, doivent être de mise pour les cabotins du bien commun, à l'instar des sanctions du Procès de la Consolidation.

Enfin, à tout seigneur, tout honneur, l'État étant le principal employeur, parallèlement à la mise en place d'un régime de rémunérations honorables, un Code de la Fonction Publique (où chaque fonctionnaire-citoyen est au service de sa nation et non d'un État-prédateur) a sa raison d'être. Par ailleurs, un simple engagement écrit du fonctionnaire, ne pourrait-il voir le jour, à l'encontre, par exemple, de la « corruption de guichet » ? Attestation qui, telle une patente de droit moral nominative, serait affichée à l'entrée de chaque service de la fonction publique ou de ses filiales autonomes. Ceci pourrait d'autant plus se réaliser que dans les bureaux de nos diverses institutions se détachent des fonctionnaires (petits ou hauts) à la probité irréprochable. L'opinion publique est peu imbue de l'intégrité de ces hommes et femmes valeureux.

Si un large débat sur la corruption est ouvert, les propositions citoyennes afflueront. Il y a toujours eu et il y a de nombreuses honnêtes gens chez nous...

Démocratiser la vie politique

Une constante historique est la difficulté à mettre Haïti sur les rails de la démocratie. Pourtant les aspirations socioéconomiques de la majorité de la population s'expriment clairement deux siècles durant. Et parallèlement, l'utopie d'un État de droit, avec l'implication et l'indépendance des quatre pouvoirs, émerge vigoureusement, périodiquement. Le mépris de ces revendications n'exclut pourtant pas, de la part du pouvoir, des discours empreints d'une démagogie populiste récurrente, aux relents xénophobes (l'étranger est responsable de nos malheurs) et par alternance de tendance coloriste ou misérabiliste. Et le déni de ces aspirations bi-séculaires enfante la violence sociopolitique, aux formes aujourd'hui inédites et particulièrement brutales.

De façon quasi-générale, le nouvel Exécutif, assisté de l'appareil d'État, distribue les avantages liés à la corruption. Il applique de fait, grâce aux écrans de fumée, le droit à l'impunité et le secret d'état sur les intérêts illicites et pratiques occultes. La monarchie républicaine, en son nouveau chef d'État, distribue, périodiquement, sa clémence et ses amnisties auprès des anciens

¹⁰⁷ L'opinion publique a été informée, par les médias, des avoirs, y compris ceux détenus à l'étranger, de l'actuel Premier Ministre Gérard Latortue.

dirigeants et de leur entourage frappés pourtant du sceau (par la société civile et parfois la justice) de profiteur. La levée de séquestre des biens de Soulouque puis de Domingue et de certains collaborateurs des Duvalier en est une preuve cinglante.

Haïti, en totale catastrophe écologique et humanitaire, a, deux siècles durant, enrichi des spoliateurs nationaux de grand calibre, sous l'œil passif ou complice des partenaires (privés comme institutionnels) étrangers. Ces déprédateurs, illustres ou bienheureux anonymes, ont drainé sur le marché financier international (déjà réceptacle de notre épargne au titre des annuités des emprunts externes) le fruit de leurs rapines.

Détentrices du droit de levée des écrous, et en l'absence d'un contrôle parlementaire (exception faite du début des années 1870 ou de la fin de la décennie 1940...), la classe politique dirigeante s'est régulièrement garantie sa prochaine amnistie... Hommage doit être cependant rendu aux gouvernements qui ont tenté de faire autrement. Mais, aujourd'hui, la nation, au bord du gouffre, est réduite, auprès de la communauté internationale (Pays amis, organismes internationaux, institutions financières...), à quémander une aide d'urgence. Alors que la fortune supposée (illicitement acquise) de seulement trois de nos dirigeants, de la seconde moitié du XXe siècle, correspondrait à 20 ans (le temps d'une génération !) de service de notre dette extérieure. Ou tout simplement approximativement à l'actuel montant de celle-ci...

En cette aube de notre troisième siècle d'histoire nationale, « *la barbarie est à nos portes* »¹⁰⁸. Devoir de mémoire, éthique citoyenne et construction d'une réelle démocratie républicaine sont étroitement imbriqués pour combattre la corruption. Avec la collaboration multiforme de la communauté internationale, en particulier dans la répression des trafics de drogue et d'armes, pour initier un développement durable¹⁰⁹ et environnemental. Cela relève encore de l'ordre du possible...

1^{er} juillet – 10 octobre 2004

Gusti Klara Gaillard - Pourchet

Docteur en Histoire Contemporaine
Directrice de la Fondation Roger Gaillard
fondationrogergaillard@voilà.fr

¹⁰⁸ Roger Gaillard, Hommage à Pradel Pompilus, *Le Nouvelliste*, 28 février 2000.

¹⁰⁹ Concept désignant un système économique répondant « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Tiré de « *Abécédaire ...* », *op. cit.*, p. 127.

Chronologie indicative

- 1804, indépendance d'Haïti.
- Janvier 1804 - Octobre 1806, J.J. DESSALINES, Premier chef d'État.
- 1806, assassinat de Dessalines, scission du pays.
- 1807 – Mars 1818, A. PETION Président de la République, (partie Sud du pays).
- Octobre 1806 – Octobre 1820, H. CHRISTOPHE, Roi du Nord du pays.
- Mars 1818 – Mars 1820, BOYER Président de la République (du Sud).
- 1820, Réunification du pays.
- 1820 – Mars 1843, Boyer est chef d'État.
- En 1825, reconnaissance diplomatique d'Haïti par le roi de France, Charles X.
- En 1843, puissante mobilisation en faveur d'une démocratie libérale.
- En 1844, révolte des « Piquets » d'Acaau.

Et, les gouvernements se succèdent :

— Faustin SOULOUQUE	Mars 1847 - Janvier 1859
— Fabre GEFFRARD	Janvier 1859 – Mars 1867
— Sylvain SALNAVE	Juin 1867 - Décembre 1869
— Gouvernement provisoire	Décembre 1869 - Mars 1870
— Nissage Saget	Mars 1870 - Mai 1874
— Michel DOMINGUE	Juin 1874 - Avril 1876
— Boisrond CANAL	Juillet 1876 - Juillet 1879
— Gouvernement provisoire	Juillet 1879 - 2 Octobre 1879
— Gouvernement provisoire	2 Octobre 1879 - 23 Octobre 1879
— Lysius SALOMON	23 Octobre 1879 - 10 Août 1888
— Gouvernement provisoire	10 Août 1888 - 16 Décembre 1888
— F.D. LEGITIME	16 Décembre 1888 - 22 Août 1889
— Gouvernement provisoire	23 Août 1889 - 9 Octobre 1889
— Florvil HYPPOLITE	9 Octobre 1889 - Mars 1896
— Tirésias Simon SAM	Mars 1896 - Mai 1902.

- En 1902, la guerre civile met aux prises les partisans d'un État militariste et ceux d'un pouvoir civil.
 - Gouvernement provisoire Mai 1902 - 21 Décembre 1902
 - Nord ALEXIS 21 Décembre 1902 - 2 Décembre 1908
 - Antoine SIMON 12 Décembre 1908 - 2 Août 1911
 - Cincinnatus LECONTE 14 Août 1911 - 8 Août 1912
 - Tancrède AUGUSTE 8 Août 1912 - 2 mai 1913
 - Michel ORESTE 4 mai 1913 - 27 janvier 1914
 - Oreste ZAMOR Février - octobre 1914
 - Davilmar THEODORE Novembre 1914 - février 1915
 - Vilbrun GUILLAUME SAM Mars - juillet 1915

- En 1915, début de l'occupation américaine qui s'étendra sur 19 ans.
 - Sudre DARTIGUENAVE Août 1915 – Mai 1922
 - Louis BORNO Mai 1922 – Mai 1930
 - Sténio VINCENT Novembre 1930 – Mai 1941
 - Elie LESCOT 1941 - 1946

- En 1946, chute du gouvernement Lescot, sous fond de manifestations aux slogans anti-fascistes.
 - Dumarsais ESTIMÉ 1946 - 1950
 - Paul E. MAGLOIRE 1950 - 1956
 - François DUVALIER 1957 - 1971
 - Jean-Claude DUVALIER 1971 – 1986

- En 1986, l'écroulement de la dynastie Duvalier instaurée 29 ans plus tôt... S'ouvre une période de transition avec plusieurs gouvernements dont, en premier celui dirigé par le général Henri NAMPHY.
- La Constitution de 1987 est adoptée, le mandat présidentiel est de 5ans.
 - Leslie F. MANIGAT Février 1988 – Juin 1988
 - Jean Bertrand ARISTIDE Février 1991 – Septembre 1991
 - Octobre 1994 – Février 1996
- 7 mois après sa prestation de serment, le Président Aristide est renversé par le général Raoul Cedras, mais J. B. Aristide demeure le Président Constitutionnel.
 - René PREVAL Février 1996 – Février 2001
 - Jean Bertrand ARISTIDE Février 2001 – Février 2004

- Mars 2004, gouvernement provisoire, sous la présidence de Boniface Alexandre...

Documentation

Ouvrages

Barros, Jacques

Haïti, de 1804 à nos jours, T.I, T.II, L'Harmattan, Paris, 1984, 914 p.

Blancpain, François

Un siècle de relations financières entre Haïti et la France, 1825-1922, L'Harmattan, Paris, 2001, 212 p.

Bidouze, René

Fonction Publique, les points sur les i, La vie ouvrière, Paris, 1995, 232 p.

Castor, Suzy

L'occupation américaine, Haïti, 1988, Imp. H. Deschamps, 272 p.

Corvington, Georges

Port-au-Prince au cours des ans, 1934-1950, Haïti, 1991, Imp. H. Deschamps, 354 p.

Delince, Kern

— *Armée et politique en Haïti*, L'Harmattan, Paris, 1979, 271 p.

— *Les forces politiques en Haïti*, Karthala, Paris, 1993, 323 p.

Dorsainvil, Justin. C.

Manuel d'Histoire d'Haïti, H. Deschamps, Haïti, 1959, 368 p.

Dumas, Pierre-Raymond

Frédéric Marcellin économiste, ou les riches dépouillés d'un Ministre des Finances, Imprimeur II, Haïti, 2000, 346 p..

Gaillard, Roger

— *La République exterminatrice*, tomes II,IV, V, Le Natal.

— *L'État Vassal, 1896-1902*, Haïti, 1988, 451 p, Le Natal.

— *La guerre civile, une option dramatique*, Juil-Déc 1902, Haïti, 1993, 352 p, Le Natal.

— *Le grand Fauve*, 1902-1905, 391 p, Le Natal

— *Les blancs débarquent*, T.II, Le Natal.

— *Les cent-jours de Rosalvo Bobo*, 1914-1915, Haïti, 1987, 300 p, Le Natal.

Gaillard - Pourchet, Gusti Klara

- *L'expérience Haïtienne de la dette extérieure*, Imp. H. Deschamps, Haïti, 1990, 174 p.
- Thèse de doctorat : *Les ressorts des intérêts français en Haïti dans l'entre deux guerres (1918-1940)*, 600p.
- *Vers un État-Nation souverain et Démocratique ?* Cahiers du PNUD, 2003

Hector, Michel

Syndicalisme et socialisme en Haïti (1932-1970), Imp. H. Deschamps, Haïti, 1989, 228 p.

Joachim, Benoit

Les racines du sous développement en Haïti, Imp. H. Deschamps, Haïti, 1979, 257 p.

Lacoste, Yves

Géographie - Education civique, (Petite Encyclopédie), Bordas, 2004, 560 p.

Manigat, Leslie F.

Eventail d'Histoire Vivante d'Haïti,

— T.II, 1789-1999, 571 p., 2002,

— T.III, 1789-2003, 601 p., Haïti, 2003, Edition CHUDAC.

Miquel, Pierre

Petite Encyclopédie – Histoire, Bordas, 2004, 560p.

Moise, Claude

Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, tomes I, 570p. et II, 339 p., CIDIHCA, Montréal, 1990.

Moral, Paul

Le paysan haïtien, Maisonneuve & Larose, 1961.

Nicholls, David

From Dessalines to Duvalier, Cambridge University Press, 1979, 337p.

Péan, Leslie J.-R.

Haïti, économie politique de la corruption, 1791-1870, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, 348 p.

Pierre-Charles, Gérard

L'économie Haïtienne et sa voie de développement, Haïti, 1993, Imp. H. Deschamps, 262 p.

Ramonet, Ignacio (et R. Chao et J. Wosniac)

Abécédaire de la mondialisation, Plon, 2003.

Turnier, Alain

- *Quand la nation demande des comptes*, Imp. Le Natal, Haïti, 330 p.,
- *La société des baïonnettes*, Haïti, 1985.

Trouillot, Lyonel

- Haïti, (Re) penser la citoyenneté*, HSI, Haïti, 2002, 117 p.

Études, revues et journaux

La bonne gouvernance: un défi majeur pour le développement durable en Haïti,
Rapport national sur le développement humain, PNUD, 2002, 198 p.

La situation économique et sociale d'Haïti en 2002
Rapport PNUD, 2003, 168 p.

La situation économique et sociale d'Haïti en 2003
Rapport PNUD, 2004, 116 p.

Haïti, Bilan commun de pays, Octobre 2000,
Système des Nations Unies en Haïti, 160 p.

Rapport du comité de préparation des termes de référence de la commission spéciale de lutte contre la corruption, Haïti, 1999, 15p.

État des lieux sur la corruption en Haïti (2003),
Rapport de Francis Gracia, Consultant et associés pour la Fondation Héritage pour Haïti,
section haïtienne de Transparency International, Avril 2004, 67 p.

Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie, n°: 182, Déc. 1994 et n°: 216, Oct. 2003.

Le Débat, n°: 77, Décembre 1993.

Manière de Voir (Le Monde Diplomatique), Février 1997.

Le Monde Diplomatique, n°: 606, Paris, Septembre 2004.

Le Nouvelliste, n°: 36960, Haïti, Juillet 2004.

Le Matin, 9 Juin 2004.

Le Matin, 29 Septembre 2004.

Supplément de Le Nouveau Monde, 16 Juillet 1978.

Recueils

Code Fiscal

Code Pénal

Constitution de 1987

Consensus de transition politique, 4 Avril 2004.

Sources orales

Des interviews nous ont été gracieusement accordées par :

- un Chargé de mission de coopération d'une institution internationale,
- deux Avocats au Barreau de Port-au-Prince, dont un militant des droits humains,
- trois personnalités politiques et anciens hommes d'État dans la période des 25 dernières années,
- un ancien Ambassadeur,
- trois historiens.

Index

A

Acaau : 33
Alexis, Nord : 12, 36, 55
Aristide, Jean Bertrand : 7, 14, 29, 37, 47

B

Bazelais, Boyer : 34
Bazin, Marc : 27
Boyer, Jean Pierre : 15, 23, 33

C

Canal, Boisrond : 34, 36, 41 - 42, 53
Cédras, Raoul : 14
Christophe, Henri : 15, 26
Cour des Comptes : 38, 43, 44, 46, 56
Cour de Justice (Haute) : 46
Crédit Industriel et Commercial : 30

D

Delva, Damien : 36
Dessalines, Jean-Jacques : 11, 15
Domingue, Michel : 18, 30, 35, 41, 55, 58
Duvalier, François : 7, 13, 18, 34, 56
Duvalier, Jean-Claude : 7, 15, 17 - 19, 25, 27 - 29, 34, 36, 37, 46, 52, 54, 56, 58

E F G

Estimé, Dumarsais : 13, 18, 28, 30, 43
Exim Bank : 18
Farnham, Roger : 13
Firmin, Anténor : 16, 28, 33, 42, 51, 54, 56
Geffrard, Fabre : 5

H I J

Hudicourt, Max : 43
Janvier, Louis Joseph : 12, 25, 33, 51

K L M

Latortue, Gérard : 57

Leconte, Cincinnatus : 34, 37

Magloire, Paul : 29, 36, 37

N O P

Namphy, Henri : 37

National City Bank : 13, 18

Occupation américaine : 12 - 14, 16, 18, 24, 27, 29, 34

Ouanaminthe (programme de) : 34

Paul, Edmond : 12, 26, 33, 34, 51

Pétion, Alexandre : 11, 15

Préval, René : 33

Procès de la Consolidation : 12, 36, 37, 46, 54, 57

Q R S

Régie du tabac : 27

Saget, Nissage : 28, 53

Salnave, Sylvain : 28, 41, 53

Salomon, Lysius : 34, 36

Sam, Tirésias Simon : 12, 42

Sam, Guillaume Vilbrun : 24, 37

Soulouque, Faustin : 13, 23, 34 - 36, 58

Rameau, Septimus : 30, 35, 36

T U V

Trafic de sang : 19, 26

Trafic de *braceros* : 19

Translinear : 17

Vincent, Sténio : 18

W X Y Z

Zamor, Oreste : 28

Table des matières

<i>Sommaire</i>	5
<i>INTRODUCTION</i>	12
<i>Chapitre I :</i> <i>LA CORRUPTION, PIEUVRE ET SANGSUE</i>	9
A. FONDS BAPTISMAUX ET TENTACULES	11
Lourd héritage	11
Des alliances structurelles	11
Avant comme après l'Occupation	12
Garant de quel ordre ?	13
B. DES VEINES OUVERTES ...	14
Des donations foncières	15
De la contrebande	16
Mariage de raison	16
Étau et concussions	17
Pratiques tenaces	18
Crimes économiques contre l'humanité	18
<i>Chapitre II :</i> <i>CHOIX DES ÉLITES ET PRATIQUES INTERNATIONALES</i>	27
A. LE PAYSAN, PREMIER OTAGE...	23
Otage économique	23
Otage politique	24
B. DÉNI DE DROITS...	25
A la campagne comme à la ville	25
C. L'ÉTAT PREDATEUR	26
Au service d'une camarilla	26
Évasion de capitaux	28
D. ORDRE FINANCIER INTERNATIONAL	29
De l'échiquier	29
Une mafia des affaires	30
<i>Chapitre III :</i> <i>DE LA TRANSPARENCE: REVENDICATIONS ET CHAPES</i>	37
A. DES « PIQUETS » AUX « TI KOMINOTE LEGLIZ »	33
Citoyenneté et développement durable	33
De la rhétorique politique	34
Tradition du <i>déchoukaj</i>	35
B. ECRANS DE FUMEE	35
Poudre aux yeux	35
« Ote-toi que je m'y mette »	36
Coups d'éclat	37
<i>Esquisse historique 1804-2004</i>	73

<i>Chapitre IV :</i>	
<i>DÉTOURNEMENTS DE FONDS, DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT</i>	<i>38</i>
A. UNE GOUVERNANCE ALTERNATIVE ?	41
Constitution libérale oblige...	41
« Un gouvernement contre l'État »	42
Le législatif et la presse	43
De la théorie à la pratique	43
B. NÉCESSITE DE PENSER NATION ET DÉMOCRATIE	44
Culture de la tricherie	44
Renforcer l'État républicain	45
Oser et s'y tenir	46
<i>POUR NE PAS CONCLURE...</i>	<i>49</i>
Désacraliser le secret bancaire	51
Devoir de mémoire	52
A l'impossible nous sommes tenus	53
Les lois existent !	54
Il suffit de vouloir	54
Informers pour exiger	55
Des réseaux de bénéficiaires	55
De la société civile	56
Réformer l'appareil d'État	56
Démocratiser la vie politique	57
<i>Chronologie indicative</i>	<i>59</i>
<i>Documentation</i>	<i>63</i>
<i>Index</i>	<i>69</i>

Imprimé aux Editions Les Antilles

Port-au-Prince

Février 2005

Mise en page et maquette de couverture



Dépot légal de la Bibliothèque Nationale : 05-02-062

